

Tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements, renseignements et annonces, est centralisé à l'Administration du Journal, 4, rue Gentil.

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. PITRAT, directeur, ou son fondé de pouvoirs. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, imprimerie PITRAT aîné, 4, rue Gentil, à Lyon.

SOMMAIRE

Sommaire du n^o 1. — TEXTE : Le budget des travaux publics (fin). — A propos du diplôme d'architecte. — Construction d'une nouvelle morgue à Lyon. — Chronique artistique. — Projet d'un athénée lyonnais. — Tribune libre : architectes et ingénieurs. — Funiculaire de la place Croix-Paquet. — Avis et renseignements divers. — Travaux en cours d'exécution. — Résultats et mises en adjudication etc., etc. — GRAVURES : Nouvelle Morgue : vue perspective, élévation et coupe. — Projet d'un athénée : élévation et plan.

LE BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS

EXERCICE 1891

— FIN —

Nous mentionnerons enfin un crédit de 1.900.000 francs représentant la somme remboursable, en 1891, à la Compagnie d'Orléans, en vertu de l'article 5 de la convention approuvée par la loi du 20 novembre 1883. Cette annuité représente l'excédent, pour l'exercice courant, des produits nets des lignes reprises à la Compagnie sur ceux des lignes cédées par l'État.

Les derniers chapitres concernant le service ordinaire s'appliquent à l'Algérie. Les crédits demandés pour 1891 sont les mêmes que ceux accordés en 1890, savoir : Personnel des travaux publics, 1.331.315 francs; travaux ordinaires des routes et ponts, 4.551.367 francs; travaux ordinaires des ports, 471.442 fr.; études relatives aux ponts et chaussées, 70.000 francs; mines et forages, 80.000 francs.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES

Le premier chapitre de cette partie du budget comprend les lacunes des routes nationales, départementales et thermales; il comporte un ensemble de crédits s'élevant à 1.213.667 francs, en augmentation de 160.167 francs sur ceux de 1890. Il a paru indispensable de demander cette minime plus-value pour donner l'activité nécessaire aux travaux urgents des routes stratégiques en cours d'exécution.

En attendant le vote de la loi qui classera les routes forestières de la Corse dans le réseau des routes nationales, il convient de porter à un chapitre du budget les ressources nécessaires à leur construction. De là l'inscription d'un crédit de 137.968 francs pour le prochain exercice.

La loi du 25 juillet 1882 a fixé à 40 millions l'ensemble des dépenses nécessaires pour travaux de rectifications des routes nationales et départementales. Les dépenses faites à la fin de 1890 devant s'élever à 12.800.000 francs, il resterait encore 27.200.000 francs à consacrer à ces travaux, mais on estime que cette somme pourra être notablement réduite. On ne demande à cet effet pour 1891 qu'un crédit de 700.000 francs égal à celui de l'exercice courant.

La dotation réclamée pour la construction des ponts est, comme l'année précédente, évaluée à 880.000 francs. Les principaux ouvrages entres lesquels se fera la répartition de ces crédits sont ainsi désignés au projet du budget :

Restauration du pont suspendu de Beaucaire.	230.000
Reconstruction du pont des Ollières (Ardèche)	168.000
Restauration du pont de Manosque (Basses-Alpes)	100.000
Reconstruction du pont de Sablé (Sarthe)	95.000
Reconstruction du pont Saint-Michel, à Toulouse	85.000
Reconstruction du pont de Saint-Jean-de-Luz.	80.000

On évalue à 5.200.000 francs les crédits qui devront être affectés en 1891 aux travaux d'amélioration des rivières pour rester dans les limites du plan de campagne arrêté depuis 1889, aussi bien pour les rivières que pour les canaux et les ports. Les principaux crédits relatifs à l'exercice 1891 se répartissent comme suit, en ce qui concerne les sacrifices de l'État :

Loire maritime (canal maritime entre la Martinière et le Carnet)	1.500.000
Travaux des ponts Morand et Lafayette, à Lyon	625.000
Amélioration du Rhône entre Lyon et la mer.	900.000
Dérivation de la Scarpe moyenne, près de Douai.	200.000
Amélioration de la Scarpe inférieure.	200.000
Amélioration de la Seine, entre Montereau et Paris.	300.000
Construction d'arches marinières aux ponts de Sèvres et Saint-Cloud	300.000
Réfection de digues sur la Seine maritime.	700.000

Pour les mêmes raisons que nous avons indiquées à propos des travaux d'amélioration des rivières, les crédits demandés pour l'établissement et l'amélioration des canaux de navigation s'élevaient, comme en 1890, à 10.115.000 francs. Les entreprises qui recevront les allocations les plus importantes sont les suivantes :

Alimentation, allongements d'écluses sur le canal de Bourgogne.	600.000
Augmentation du mouillage, reconstruction de ponts, allongement d'écluses sur le canal de Briare	700.000
Élargissement, alimentation, augmentation du mouillage, etc., sur le canal du Centre	400.000
Approfondissements, rectification sur le canal de la Deule.	300.000
Pont-canal sur le canal latéral à la Loire, et jonction avec le canal de Briare.	1.500.000
Travaux sur le canal latéral à la Loire pour unification des voies de la grande ligne de Paris à Lyon par le Bourbonnais.	500.000
Dévasements, étanchements sur le canal de la Marne au Rhin.	680.000
Prolongement du canal de la Haute-Marne entre Donjoux et Pontailler-sur-Saône.	900.000
Améliorations sur le canal de Mons à Paris.	600.000
Construction du canal de Montbéliard à la Haute-Saône.	400.000
Parachèvement des travaux de construction du canal de l'Oise à l'Aisne.	870.000
Remplacement des barrages fixes par des barrages mobiles, doublement d'écluses sur l'Oise canalisée	1.000.000

Le crédit de 10.232.250 francs, inscrit au chapitre de l'achèvement et de l'amélioration des ports maritimes s'appliquera, pour la part la plus importante, aux entreprises suivantes :

Calais. — Achèvement des ouvrages du chenal extérieur.	2.500.000
Boulogne. — Travaux de défense des berges battues par la mer, dragages du mouillage abrité, ouvrages de débarquement dans l'intérêt du commerce.	850.000
Le Havre. — Amélioration du port de la Basse-Seine.	2.112.500
Marseille. — Achèvement de l'avant-port nord et de la traverse Pinède, 900.000 fr. — Construction d'égoûts facilitant le curage, 200.000 fr. — Construction d'un nouveau bassin au nord du bassin national, 500.000 fr. — Ensemble.	1.600.000

Le chapitre concernant le remboursement d'avances à diverses



chambres de commerce pour travaux d'amélioration des rivières, canaux et ports, ne présente qu'un intérêt financier, puisque ces allocations ne sont pas destinées au paiement de travaux en cours d'exécution. Nous nous bornons à indiquer que les remboursements à effectuer en 1891, par suite d'engagements antérieurs, sont prévus pour 8.964.976 francs.

L'éclairage électrique des phares et l'installation de signaux divers occasionneront une dépense évaluée à 150.000 francs. Ces travaux de transformation ne sont que la continuation du programme approuvé par la loi du 3 avril 1882. Sur la dépense totale prévue pour 8 millions de francs, il reste encore à pourvoir à plus de 6 millions de travaux.

Les travaux de défense contre les inondations, tels qu'ils ont été fixés par des décrets successifs, comportent encore un ensemble de crédits à ouvrir s'élevant à 1.627.000 francs. La somme demandée pour l'exercice 1891 est inscrite au budget pour 595.000 francs. Nous citerons parmi les allocations proposées : 200.000 francs dans l'Indre-et-Loire, 82.000 francs dans le Loir-et-Cher, 100.000 francs dans l'Ille-et-Vilaine, 90.000 francs pour le Rhône, la Durance et affluents.

Les crédits figurant aux chapitres suivants sont les mêmes que pour l'exercice courant : Nivellement général de la France 50.000 francs. — Carte géologique de la France 80.000 francs.

Les études et travaux de chemins de fer exécutés par l'État comportent, comme en 1890, une ouverture de crédits formant un total de 13 millions ayant pour objet : l'achèvement des lignes en construction ; la liquidation des entreprises des lignes en exploitation concédées antérieurement à 1883 ou des lignes construites par l'État et non concédées, et des lignes cédées, abandonnées ou échangées aux Compagnies ; enfin l'exécution de divers travaux sur les lignes exploitées par l'État.

Nous citerons dans le nombre des allocations prévues pour continuation des travaux :

Condom à Riscle. — Travaux d'infrastructure sur la section d'Eauze à Riscle	1.100.000
Tours à Sargé. — Continuation des travaux.	1.500.000
La Rochelle au port de la Pallice. — Continuation des travaux d'embranchement.	1.200.000
Ajaccio à Mezzana et à Corte. — Continuation des travaux entre Vizzanova et Corte	1.900.000

Les travaux complémentaires à exécuter sur les lignes du réseau de l'Etat exploitées depuis plus de dix années sont portés en bloc à un chapitre spécial pour une dépense de 2 millions, comme en 1890.

Les subventions pour chemins de fer d'intérêt local, résultant d'engagements antérieurs pris conformément à la loi de 1865, ne figurent plus que pour 30.000 francs au budget de 1891. L'économie de 70.000 francs sur le budget de 1890 provient de l'extinction d'annuités accordées à plusieurs de ces entreprises.

Les dépenses provenant de garanties d'intérêts prévues, en 1891, pour diverses lignes d'intérêt local, sont inscrites pour 2 millions, en augmentation de 500.000 francs sur 1890, par suite d'ouvertures de lignes nouvelles. Les départements qui exigeront les principaux sacrifices du Trésor sont :

Gironde, 400.000 fr. — Indre-et-Loire, 330.000 fr. — Somme, 265.000 fr. — Bouches-du Rhône, 242.450 fr. — Seine-et-Marne, 159.639 fr. — Manche, 100.000 francs.

Il ne nous reste plus à signaler, pour terminer cette revue du budget des travaux publics, que les crédits inscrits aux chapitres suivants :

Garanties d'intérêts aux entreprises de tramways, 200.000 fr.

Insuffisance éventuelle d'exploitation sur les lignes rachetées en 1878, 50.000 francs, et même insuffisance prévue sur les chemins non concédés construits par l'Etat, 200.000 francs.

A PROPOS DU DIPLOME D'ARCHITECTE

Dans sa séance du 17 avril, tenue sous la présidence de M. Larroumet, la Commission d'étude du diplôme a pris une importante décision.

Signalons par quelques fragments les principales observations qui ont clos le débat.

M. Trélat s'étonne que le diplôme obligatoire puisse encore avoir des défenseurs après le réquisitoire si logique de M. Mulle. Il dit qu'en somme toutes les professions sont menacées, mais que la défense doit être faite par la profession elle-même. L'inquiétude de la province est évidente, mais il faut se dire que le danger qui menace l'architecte, c'est l'ingénieur, dont l'agent-voyer est une des expressions inférieures. M. Trélat lit des passages d'une brochure, parue il y a trente ans, dans laquelle il faisait déjà sentir la différence profonde dans la manière d'envisager la construction de la part de l'architecte (artiste) et de l'ingénieur (savant). Or, l'industrie est la grande chose du siècle, c'est elle qui a développé l'ingénieur et lui a donné ce rôle prépondérant. C'est, dit-il, un savant d'application qui fait des constructions, sans art, mais à bon marché, tandis que l'architecte fait de l'art qui coûte cher. Or, comme la démocratie recherche plus la quantité que la qualité, on choisit, de préférence, le produit de l'ingénieur.

D'ailleurs, il n'y a pas que les particuliers qui recherchent l'architecture à bon marché, les administrations et conseils municipaux le font également. De sorte que, lorsque l'architecte effrayé veut imiter l'ingénieur et marcher sur ses traces, il diminue forcément son rôle d'artiste.

M. Trélat termine donc en disant que l'architecte doit chercher à grandir son art et que le diplôme obligatoire ou non n'est pas viable, le remède étant plutôt dans la liberté et la concurrence.

M. Journoud, bien que chaleureux partisan du diplôme obligatoire, dit que, s'il croit deviner que celui-ci n'est pas possible, il se ralliera au diplôme facultatif.

M. Pascal dit que les écoles de province sont trop faibles pour qu'on puisse laisser un diplôme à délivrer.

M. de Baudot se rallie à M. de Joly pour le rejet du diplôme, et demande qu'on examine la question de l'enseignement de l'architecture à Paris comme en province, car elle lui semble toujours défectueuse et incomplète. Il lit à ce sujet une note où il dit qu'en somme les architectes, par rapport aux agents-voyers, sont dans la même situation que les sculpteurs par rapport aux mouleurs et aux pâtisseries, comme les peintres par rapport aux fileurs décorateurs ; que cependant ces deux derniers arts ne réclament pas de diplôme. Il espère que plus tard le véritable architecte pourra être remis à son plan.

M. Bourdais pense qu'il est difficile et même injuste de chercher à éliminer les agents-voyers et dit que beaucoup rendent de réels services. Il croit que la situation défectueuse de l'architecte vient de son ignorance relative des choses scientifiques et demande que celui-ci possède à l'avenir toutes les connaissances de son concurrent : l'ingénieur.

M. Hegelbacher, sous-directeur de l'École centrale des arts et manufactures, rappelle que l'État délivre aux élèves de son Ecole des diplômes d'ingénieurs constructeurs ; que ceux-ci apprennent ce qu'on appelle : l'architecture utilitaire, et qu'un enseignement très complet leur est donné à cet égard. On ne peut alors empêcher ces ingénieurs de construire l'usine et l'atelier ; les arrêtera-t-on s'ils veulent édifier le pavillon de l'administrateur ou même un château qu'il voudrait se faire construire au dehors ? L'Etat ne peut retirer d'une main ce qu'il a donné de l'autre, et par suite l'obligation d'un diplôme est absolument injuste et impossible.

M. Larroumet, président, demande si quelqu'un veut encore

parler, et, sur la réponse négative, prononce la clôture de la discussion générale.

La première question du diplôme *obligatoire* est mise aux voix. Sur 18 votants :

Pour : 3 ; contre : 15. *Le diplôme obligatoire est repoussé*

La deuxième question sur le diplôme *facultatif* est mise aux voix. Pour : 6 ; contre : 11 ; abstention : 1. *Le diplôme facultatif est repoussé.*
(Construction moderne.)

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MORGUE A LYON

I

De la nécessité de construire une nouvelle Morgue à Lyon.

La nécessité de créer à Lyon une nouvelle Morgue n'a plus besoin aujourd'hui d'être démontrée. Dès l'année 1880, cette question était nettement posée dans un mémoire adressé à la Municipalité lyonnaise par notre éminent professeur de médecine légale à la Faculté, M. le docteur A. Lacassagne, lequel signalait en ces termes le besoin urgent de reconstruire la Morgue :

« On peut le dire sans crainte de blesser aucune susceptibilité, l'aménagement de la Morgue actuelle est une tache dans l'organisation administrative de notre cité. C'est un bateau-lavoir grossièrement adapté à cet usage, et qui certainement, dans l'esprit de ses créateurs, ne devait remplir cet emploi que momentanément. Mais comme le provisoire devient souvent le définitif, cette installation dure depuis vingt-huit ans.

« A l'heure actuelle, l'organisation est aussi primitive que possible, on peut même dire qu'elle n'existe pas, et la bonne volonté ou la science des médecins experts ne suppléeront jamais à l'insuffisance des locaux ou à l'absence des instruments absolument indispensables.

« Ce n'est pas tout. Rien n'a été prévu pour la conservation des corps, et tout le monde sait de quelle importance pour la constitution des actes de l'état-civil est la connaissance absolue et certaine des individus qui, ayant succombé accidentellement ou subitement dans la rue, sont déposés à la Morgue. Des questions de filiation, de succession, d'héritage, etc., se présentent après la constatation officielle d'un décès : que d'intérêts en souffrance, si, le mort n'ayant pas été reconnu, il faut attendre le temps légal pour faire une déclaration d'absence !

« La Morgue ne sert pas seulement à la tenue exacte des registres de l'état civil, elle est encore utilisée par la justice et pour l'enseignement de la médecine légale. Les médecins experts y pratiquent les autopsies judiciaires et y font toutes recherches pour arriver à la connaissance de la vérité.

« D'une manière générale, cette habitation lacustre est insuffisante, et son installation des plus primitives n'est plus de notre époque. Les abords en sont difficiles, non sans dangers, exposés d'ailleurs aux fluctuations nombreuses et variées

du fleuve. L'aménagement intérieur est des plus simples ; à gauche le logement du gardien ; à droite, la salle d'exposition dans laquelle se trouvent quatre tables. Cet espace de quelques mètres carrés sert encore de vestiaire et de dépôt de cerceils. A côté, un cabinet pour les autopsies ; une table en zinc, une armoire vide et d'instruments et de balances et de réactifs. Ce cabinet a cinq mètres de long sur deux de large, avec un plafond constitué en partie par un vitrage. En hiver, il y fait un froid glacial, et quand on allume le poêle, la chaleur devient tellement pénible, qu'il faut ouvrir la porte donnant sur l'arrière du bateau. L'on se trouve exposé alors aux regards des passants ou des laveuses du bateau voisin.

« En été, les inconvénients sont encore plus nombreux et plus pénibles et la conservation d'un corps devient presque impossible. Nous n'hésitons pas à dire que cette insuffisance des moyens mis à la disposition des experts peut compromettre leur réputation et blesse les intérêts de la justice.

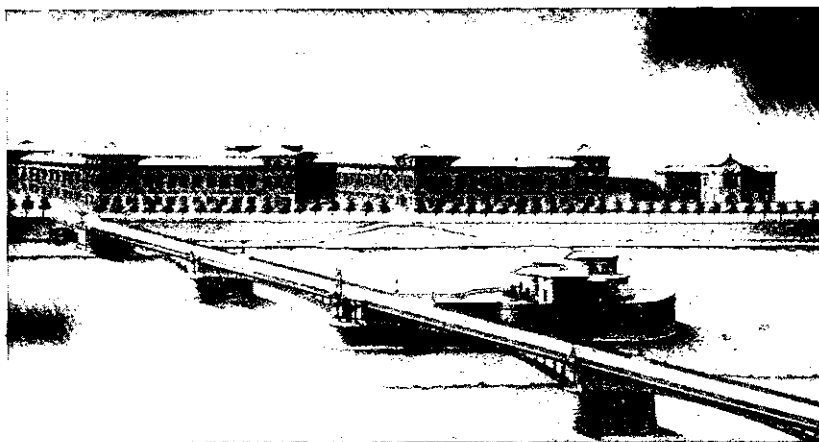
« L'enseignement de la médecine ne se compose pas seulement des cours théoriques, il y a surtout, et ce sont les plus essentiels, les cours pratiques d'enseignement clinique, c'est-à-dire au lit du malade et dans les hôpitaux. Qui voudrait se confier au médecin même le plus érudit s'il était certain qu'il n'a jamais vu de malade ? Il en est de même en médecine légale :

il ne suffit pas de montrer le but qui est tout à fait en dehors de la médecine, il faut encore faire voir les procédés employés et la marche à suivre qui constituent une façon de faire toute spéciale. Et je demande aux esprits les moins prévenus, croit-on que la société et la justice ont beaucoup de sécurité lorsqu'un magistrat fait appel à un docteur en médecine dans une affaire criminelle, si cet expert n'a jamais vu pratiquer

une autopsie médico-légale ? Que d'erreurs involontaires, mais irréparables, si ce médecin ne fait connaissance avec les difficultés de l'expertise que lorsqu'il est expert lui-même ! Tous ceux qui ont charge et souci d'organiser l'enseignement supérieur doivent donc favoriser l'enseignement de la médecine légale.

« Nous nous empressons de le dire, nous ne demandons aucune innovation et nous ne faisons que suivre les traditions de cette école. Cet enseignement fut organisé ici par MM. les professeurs Gromier et Français. M. le professeur agrégé Clément dans un livre qui laissera une trace durable de son enseignement, s'exprime ainsi : « Notoirement défectueuse et insuffisante pour le service ordinaire des expertises, l'installation de la Morgue devient dérisoire quand il s'agit de l'utiliser pour les besoins même les plus rudimentaires de l'enseignement. L'espace et l'éclairage convenables font défaut, les sièges n'existent pas et ne pourraient d'ailleurs trouver leur place, c'est debout, entassés les uns sur les autres, que professeurs et élèves doivent séjourner pendant le temps nécessaire à la démonstration, dans une atmosphère aussi malsaine. »

Nous sommes obligé à regret de limiter à ces quelques citations les extraits du remarquable rapport de M. Lacassagne ; ce rapport contient encore de nombreuses données statistiques



Perspective cavalière.

démontrant l'absolue nécessité de donner une installation convenable à un établissement qui rend les plus grands services au double point de vue des progrès de l'enseignement supérieur et du bon fonctionnement de la justice. Pour affirmer cette conclusion, nous ajouterons ces simples considérations qui frappent le plus l'esprit de la population lyonnaise, où l'on porte très haut le culte des morts.

N'est-on pas pris d'un haut-le-corps en passant devant la Morgue actuelle accroupie sur son vieux bateau lavoir, exposée à toutes les crues du fleuve, ballottée alors par les flots en perdant toute communication avec la terre, et dont le déplorable agencement est indigne d'une grande cité.

Cette situation qui blesse tous les sentiments humains laisse une impression profonde, si l'on songe que tous les rangs de la société ont été dans le passé représentés à la Morgue et que, côte à côte avec le journalier, on a vu le soldat, le propriétaire, l'officier, le prêtre, le rentier, le fonctionnaire, etc. !

Les considérations qu'on vient de lire, et qui montrent surabondamment la nécessité de construire une nouvelle Morgue; nous permettent de rechercher, dès à présent, l'emplacement le plus convenable pour son installation.

II

Du choix de l'emplacement de la nouvelle Morgue.

La Morgue étant un complément des Facultés de médecine et de droit, c'est dans le voisinage de ces établissements que l'on doit rechercher son emplacement. On profitera ainsi de l'installation du laboratoire de médecine légale. Il serait en effet, contraire à toute sage économie que les collections, instruments et livres qui ont été achetés à grands frais, que les dépenses qui ont été faites pour ce laboratoire soient répétées une seconde fois pour la Morgue. Tous ces achats deviennent inutiles si les deux établissements sont rapprochés, comme on l'a fait à Genève, et les dépenses ne consistent plus alors qu'en constructions proprement dites, le matériel scientifique pouvant être commun aux deux établissements.

Néanmoins de très bonnes raisons s'opposent à ce que la Morgue soit placée dans l'un des quartiers de la rive droite ou de la rive gauche du Rhône. On comprend les protestations que son installation soulèverait de la part des voisins. D'ailleurs une administration prévoyante ne permettrait jamais la construction de maisons d'habitation dans un périmètre trop rapproché de la Morgue; il faudrait donc acheter une très grande surface de terrain et la transformer en promenade et jardin entourant le nouvel édifice. Un emplacement de ce genre causerait de très fortes dépenses d'acquisition et le terrain ne se trouverait guère que sur la rive gauche, à une grande distance des facultés; ce serait donc une solution regrettable au point de vue des conditions d'hygiène, d'économie et de proximité des facultés, toutes conditions qu'on doit s'efforcer d'obtenir.

Un projet qui nous a paru très pratique et qui réalise toutes ces conditions, est celui que nous avons admiré cette année au Salon de Bellecour.

L'auteur, un de nos architectes distingués, M. F. Comte, installe la Morgue sur l'îlot de gravier situé au milieu du Rhône, en face des facultés; on y accède au moyen d'une passerelle fixe qui se détache du milieu du pont projeté; l'axe d'une pile centrale concorde avec l'axe du monument.

Ce sol du bâtiment, édifié sur un massif de maçonnerie, est au même niveau que le pont.

L'aspect général de la construction a, en plan, la configuration d'un vaisseau placé à une vingtaine de mètres en aval du milieu du pont.

III

Description du projet proposé.

En examinant les dispositions intérieures de ce plan, on trouve en entrant une salle de Pas-Perdus, qui sert de grand dégagement, sur laquelle s'ouvrent un dépôt pour une huitaine de cadavres, une petite salle de machine contenant l'installation nécessaire pour le lavage et la réfrigération des corps, une salle de dissection, un amphithéâtre pouvant contenir soixante-dix élèves, des cabinets-salons pour Messieurs les juges et docteurs du parquet, et enfin des services accessoires, bureau d'un employé-concierge.

Un sous-sol comporterait un atelier pour le moulage, un local pour la conservation pendant quelques années des vêtements des personnes inhumées sans avoir été reconnues, un entrepôt pour les cercueils et divers autres objets et matériaux.

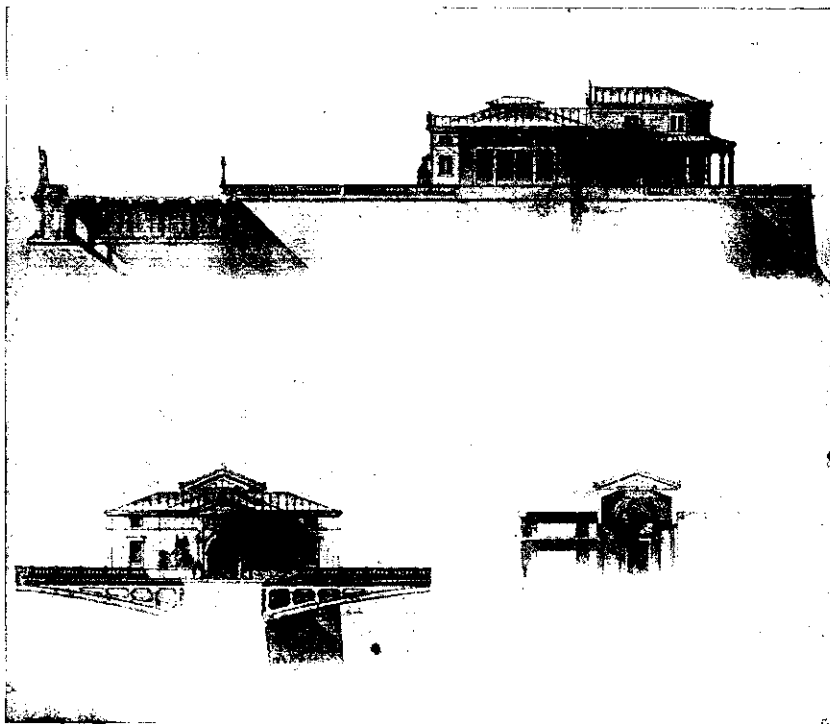
Les corps, à leur arrivée, sont inscrits sur un registre qui mentionne leur signalement détaillé; ensuite ils sont soumis aux opérations du lavage et de la réfrigération.

La question de la conservation prolongée des cadavres a, comme on le conçoit, un double intérêt au point de vue de la médecine légale, elle permet un examen plus attentif, plus minutieux des corps, et guide la justice dans la recherche des criminels. Elle facilite en outre la constatation de l'identité des morts, identité qu'il est bien difficile d'établir autrement, même avec les ressources de la photographie.

Les cadavres amenés à la Morgue sont assez fréquemment dans un état de décomposition plus ou moins avancée.

Il s'agit donc d'enrayer immédiatement cette décomposition; pour cela on les porte rapidement à une température de -15° à -18° , et on les y maintient pendant dix à douze heures, temps estimé nécessaire pour le refroidissement complet, car le corps humain est très mauvais conducteur de la chaleur, et par là même se refroidit très lentement.

Cette opération accomplie, les corps sont portés à la salle d'exposition qui est maintenue à une température de -2° à -3° ; cette salle d'exposition est séparée de la salle des Pas-Perdus par un double vitrage.



Ses dalles qui reçoivent les corps sont montées sur galets de telle façon qu'elles servent pour la réfrigération et pour l'exposition, sans que le corps, une première fois placé, ait à subir aucune manipulation.

Comme on le voit, tout est prévu pour une organisation définitive et confortable de la Morgue, ainsi que des services qui peuvent s'y rattacher.

Les façades principales et latérales sont d'une sobre conception, la pile correspondant à l'axe du monument, reçoit une décoration supplémentaire et est surmontée d'une statue; ainsi placé, l'ensemble forme un motif central du pont d'un agréable aspect.

Quant à la dépense, nous pensons que, si elle s'élève un peu plus, par rapport à l'établissement du massif, ce supplément de débours est largement compensé par le fait qu'il n'y a pas de terrain à acheter.

Du reste, la Morgue ne reçoit et ne recevra pas seulement les cadavres provenant de la ville de Lyon, mais encore tous ceux du département du Rhône dont les causes de mort sont à déterminer.

La Morgue est encore une dépendance de la justice et de l'instruction publique, et à ces divers titres, on peut demander à tous les services intéressés leur participation dans les frais d'une installation définitive.

Ce principe a été admis à Paris pour une dépense de 140.000 francs, comprenant un nouvel aménagement de la salle d'autopsie, l'application de la réfrigération et diverses autres modifications.

L'état absolument défectueux du bateau qui sert actuellement de Morgue est surabondamment démontré, et nous pensons qu'une ville importante comme Lyon, qui possède des facultés de premier ordre, une École de santé militaire, etc., devrait déjà avoir fait procéder à une meilleure installation de ce service public.

Son emplacement au milieu de l'îlot du Rhône ne donnera lieu à aucune protestation des voisins; il sera à proximité de nos grandes écoles, il desservira très bien tous les points de la ville, et sera plus rapproché de la partie basse du fleuve, ce qui est encore un avantage facile à comprendre.

Donc, à tous les points de vue, nous ne saurions trop signaler cette étude à l'attention des administrations intéressées.

CHRONIQUE ARTISTIQUE

LE SALON — LES THÉÂTRES

La Société lyonnaise des Beaux-Arts vient de fermer les portes de son Salon annuel après deux mois de succès bien mérités.

De prime abord on ne pouvait porter une juste appréciation sur la valeur des envois; mais, après plusieurs visites successives, on finissait par découvrir une certaine quantité d'intéressantes études placées à rebours du jour, ou trop élevées au-dessus de la cimaise.

On ne peut cependant rien reprocher au jury de placement qui, tout en agissant avec beaucoup d'impartialité, a un peu favorisé notre École lyonnaise, les salles étaient vraiment trop exigües.

C'est ainsi que les envois de l'État ont été très mal placés, quoique de grande valeur.

Dans la petite salle à gauche, en entrant se trouve le « Poème des bois », de *Gabriel Gay*; quelle fraîcheur et quelle douceur de ton dans ces chairs qui s'enlevaient si heureusement sur ce fond de feuilles mortes! Puis, à côté et accrochés plus haut encore, on pouvait voir de vieux cuivres superbement traités. Mais point de recul! impossible de juger de l'ensemble de ces œuvres.

Les bons paysages étaient fort nombreux. Le lauréat de la grande médaille a été du reste un de nos sympathiques paysagistes lyonnais *M. Bidault*. Sa « Matinée dans la Loire » était très gracieusement disposée et très chaude de ton.

M. Beauverie, lui, a une autre méthode pour peindre, méthode qui a fait bien peu d'adeptes, surtout à Lyon, et dont il tire cependant de merveilleux effets. Au lieu de procéder par empatement, comme le font généralement tous les paysagistes, il étend sa couleur en couches fines et extrêmement minces qui laissent apercevoir le grain de la toile. Aussi quelle légèreté et quelle profondeur dans les lointains de son tableau de la « Vallée d'Amby, le soir »! mais ses premiers plans sont ternes et un peu fades, ils gagneraient à être traités plus vigoureusement.

Même observation pour la « Route de Bric » de *Petillion* qui est loin de pétiller.

Parmi les aquarelles, si piteusement rejetées à l'extrémité droite du bâtiment, à part une seule exception que vous savez, on y trouvait d'excellentes choses. De *Rivoire*, des pivoines de très jolies nuances; de *Grivaz*, deux fantaisies assez drôles; une peinture rehaussée de pastel d'*Isembart*, représentant un paysage verdoyant; deux charmants pastels de *Sicard*, une académie et une tête d'enfant admirablement dessinée; de *M^{lle} Bilinska*, un gentil joueur de flûte polonais; enfin, mille autres études qui semblent dignes d'intérêt et sur lesquelles on ne peut se prononcer, vu leurs places défectueuses.

Les sculpteurs sont les plus heureux des artistes, ceux-là sont toujours à la cimaise et leurs œuvres ont toujours un bon éclairage qu'ils ne savent pas apprécier, tandis que les projets d'architecture miroitent affreusement dans la petite niche de l'aile sud.

Au milieu de la grande salle (côté de la place), on admirait le poli et le satin du « Trésor de douleur », de *M. Arthur de Gravillon*. Pour moi, je prenais plus de plaisir à regarder les œuvres de *Rougelet*. Son « Premier bain » et son « Passe-passe » n'étaient rien moins que deux petites merveilles. Ces deux terres cuites faisaient très bel effet dans la grande salle (côté Saône) et attiraient plus d'un regard.

Je n'ai rien vu de *M. Aubert*, à part un petit panneau décoratif « l'Éducation de la Vierge », mais ce n'est là qu'une simple carte de visite. A quand des Judith! Dans un prochain article sur la nouvelle préfecture, j'aurai l'occasion de reparler de cet artiste, car il a pris une large part dans la décoration de la façade du monument qui prend belle tournure, à mesure que s'achèvent les sculptures.

Nos nouveaux ponts s'avancent avec plus de rapidité. Au pont Morand, on place déjà les enjolivures, une partie a même reçu le vernis d'essai, ce qui permet déjà de juger de l'effet final en montrant le talent de nos ingénieurs. Éléance, simplicité et solidité, ces trois qualités maîtresses des constructions métalliques y seront en effet réunies.

En revanche, le monument de la place Carnot n'est guère poussé activement, il paraît même abandonné momentanément et sa date d'inauguration est, je crois, bien lointaine.

Rien n'égaye et n'anime plus une ville que les jolies constructions et les élégants monuments. Lyon a bien besoin de cela pour se départir de son morne naturel.

* *

Notre directeur du Grand-Théâtre cherche, lui aussi, à égayer l'esprit lyonnais, en lui donnant force opérettes: et sa réussite a été complète. Les *Cloches de Corneville* et la *Mascotte* ont fait fureur; de toute la saison, on n'avait vu salle aussi comble.

Il faut ajouter que ces deux pièces ont été montées avec le plus grand soin. De la musique, on en a bien les oreilles saturées, depuis si longtemps qu'on l'entend cœcher sur tous les tons, mais

elle fait encore plaisir, lorsqu'elle est exécutée par un bon orchestre comme celui du Grand-Théâtre. Outre cela les quelques fragments qu'il nous reste de la troupe d'opéra, font belle mine dans l'opérette. Le choix de M. Paul Didier et de M^{me} Ugalde a été très heureux, comme le montre encore l'opérette de la *Cigale et la Fourmi* qui aura également un grand succès.

Pour varier, M. Poncet se propose de nous présenter pendant le mois de mai des drames à grand spectacle : *Grande Marnière*, *Mathias Sandorff*. De son côté, M. Dalbert donnera aux Célestins l'opérette *Cendrillonnette*.

Tout cela nous promet encore d'agréables soirées.

SIGURD.

PROJET

D'UN ATHÉNÉE LYONNAIS

Nous avons déjà eu occasion de parler ici de ce projet dont nous reproduisons aujourd'hui la façade principale et un plan d'ensemble.

Nous le signalions comme une œuvre aussi originale que bien réussie, dans un récent article sur le Salon, où il est beaucoup et justement remarqué.

L'aspect est monumental et assez imposant, quoique un peu froid, par suite, croyons-nous, du relief légèrement insuffisant de quelques lignes qui demanderaient à être plus énergiquement accusées. Les proportions sont vastes; la décoration est riche sans surcharge, un peu sobre même en certains points. Le rendu exécuté avec soin est d'un dessin très correct.

Ce n'est pas à dire cependant que ce projet soit en tous points irréprochable, mais les quelques faiblesses de détail qui trahissent une composition hâtive, disparaîtraient facilement dans une étude plus poussée.

C'est là en somme un travail sérieux, consciencieusement fait, qui a valu à son auteur, M. Valère Perrier, le 2^e prix *ex-quo* décerné par la Société académique d'architecture de Lyon, pour le concours de l'année 1889.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur la disposition des locaux de cet édifice qui était supposé construit aux frais d'une société de notre ville.

L'emplacement proposé sur lequel devait s'élever cette construction est un terrain limité sur trois de ses faces par l'avenue de Noailles, la rue Tronchet et la rue de Vendôme.

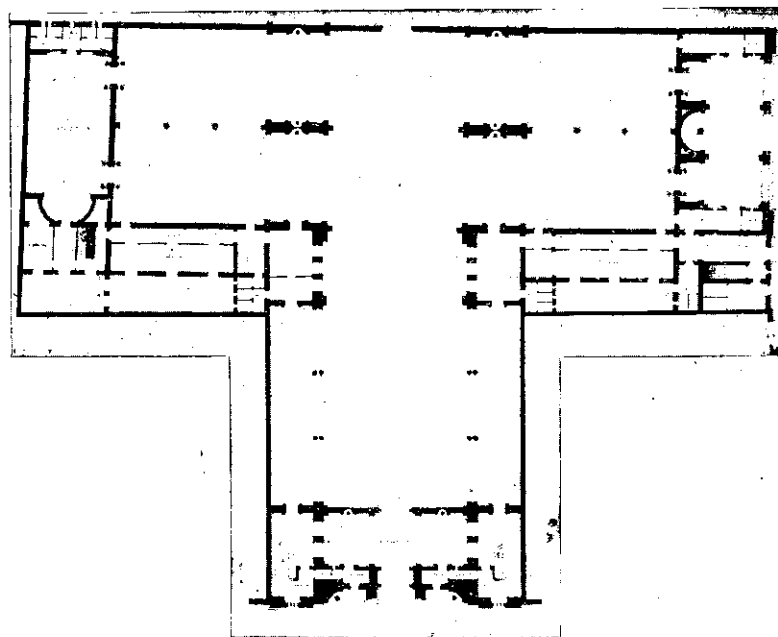
Le programme demandait : Une grande salle pour concerts et conférences et des salles pour expositions diverses avec les annexes nécessaires à l'exploitation.

La grande salle et les salles d'exposition devaient pouvoir être utilisées séparément ou se relier au besoin de façon à former un tout largement utilisable et d'un bel effet décoratif.

Dans le projet dont nous parlons une cloison mobile qui forme le fond de l'orchestre peut s'enlever, soit pour transformer la salle de concerts en théâtre, en disposant la scène dans une partie des salles d'exposition, soit pour réunir lors d'une grande fête les salles d'exposition à la salle de concerts, qu'il s'agisse d'une fête publique, de vente de charité ou de grandes réunions, bals, banquets, etc.

Les conditions du programme nous semblent avoir été parfaitement satisfaites, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte en examinant le plan. Le problème a été résolu de la façon la plus simple en profitant de tout l'espace possible pour donner des locaux spacieux répondant bien au but auquel ils sont affectés; et, il nous semble même qu'on aurait peut-être pu attribuer un premier prix à ce projet qui présente de réelles et sérieuses qualités.

SINÉD.



TRIBUNE LIBRE

ARCHITECTES ET INGÉNIEURS

Un de nos abonnés nous écrit pour protester contre un article, inséré dans le journal l'*Architecture* de Paris, dont l'auteur, un de nos architectes les plus distingués, prend vivement à partie les ingénieurs.

Quoique ce ne soit pas dans

nos habitudes d'aborder un pareil sujet nous avons pensé que les idées émises, intéressant directement la construction dans la région lyonnaise, pourraient être utilement commentées.

Citons textuellement les passages de l'article paru dans l'*Architecture* que nous communique notre abonné, et qui ont motivé sa réponse qu'on lira plus loin :

Les quelques villes qui, en temps utile, ont préparé un plan d'ensemble, alors qu'elles abattaient leurs anciens remparts, n'ont pourtant point eu à s'en repentir et elles ont bien su modifier les dispositions suffisamment élastiques des grandes lignes de leurs plans, au fur et à mesure de l'exécution de telle ou telle partie, afin de satisfaire à des besoins non prévus au début et cela sans abandonner l'idée générale adoptée et sans être gênées par elle.

Il est vrai que le tracé des grandes voies et des places ne paraît guère, en France du moins, être dans les moyens des ingénieurs, que leurs études trop spéciales préparent à adopter de préférence, des solutions fixes en vertu de principes arrêtés à l'avance, alors que rien ne demande peut-être plus de largeur de vues, plus de souplesse dans le talent que ces tracés qui doivent varier dans chaque cas, s'inspirer de la physionomie des villes autant que de leurs besoins, et devraient être préparés par des architectes habitués à faire, refaire et refaire leurs plans jusqu'au moment où tout s'y concilie : utilité et aspect.

Ces tracés conviennent moins à des ingénieurs, hier dans une usine ou dans les chemins de fer, aujourd'hui dans la voirie, ou à des agents voyers vieillissants dans l'adoration de la ligne droite inflexible; qu'à des architectes se rendant compte des effets perspectifs qui résultent des plans dont ils ont, de longue date, étudié toutes les ressources, s'intéressant aux solutions que ces problèmes reçoivent autour de nous, et ayant connu et goûté les dispositions si variées, si ingénieuses par lesquelles les architectes des temps passés ont satisfait à des problèmes d'un genre différent, mais non moins difficiles, alors que ces choses sont des futilités ou sont lettre morte pour la plupart de nos ingénieurs.

Je n'exagère pas : non seulement la plupart de nos ingénieurs, sauf exceptions que l'on cite, sont indifférents aux questions d'aspect, mais beaucoup sont hostiles aux choses qui satisfont la vue.

En général, tout ce qui sourit à l'artiste, horripille l'ingénieur. Tellement que nous ne pouvons en vouloir à nos voyers lorsqu'ils réussissent si sûrement à codifier tout ce qui peut gêner l'architecte et gêner l'architecture. Leurs intentions ne doivent pas être incriminées, leur éducation et leurs penchants les portent naturellement à cela. Tout au plus pouvons-nous nous étonner que les ingénieurs soient chargés de régir l'architecture, qu'ils ne goûtent pas, alors qu'il n'est venu à l'idée d'aucun architecte de gêner les ingénieurs dans l'exécution de leurs œuvres.

A nous paralyser, nos voyers lyonnais réussissent parfaitement ! Si peu de villes ont des rues aussi maussades que les nôtres; si nos maisons sont peu intéressantes, les ingénieurs de notre voirie peuvent s'en attribuer tout l'honneur; ils ont fait tout ce qu'il faut pour cela.

Je ne pense pas qu'il existe de règlements de voirie plus ridicules que les nôtres. Il est difficile de les citer de mémoire et on ne les communique guère; mais, par exception, j'ai reçu pourtant, il y a quelques années, un arrêté sur les fosses d'aisance.

Elles devaient être :

« Rectangulaires, elliptiques ou circulaires. »

L'esprit s'abîme à sonder de pareilles profondeurs !

Il serait pourtant facile, avec quelques modifications dans ces règlements, d'obtenir, pour quelques coins de notre pauvre Lyon, une physionomie moins piteuse.

La nature même des maisons de location, avec leurs tiroirs à logements superposés, interdit la variété dans les rapports des pleins et des vides et, dans notre Lyon noir, on ne peut guère faire jouer la couleur. Il ne nous reste donc que deux moyens d'expression, la silhouette en élévation, et les saillies.

Or, cela, la voirie nous l'interdit absolument.

Gaspard ANDRÉ.

Voici, comme réponse, la lettre qui nous a été adressée :

Monsieur le Directeur de la *Construction lyonnaise*,

Permettez à un de vos plus anciens abonnés, qui depuis plus de vingt ans a l'honneur de s'occuper d'architecture, de venir formuler ses simples appréciations sur les passages qu'il vous signale ci-inclus, d'un article intéressant directement l'art architectural lyonnais, persuadé d'avance qu'il recevra une bienveillante hospitalité dans les colonnes de votre estimable journal.

D'après l'auteur, la largeur de vues et la souplesse dans le talent seraient l'apanage exclusif des architectes, tandis que l'horizon des ingénieurs est rétréci à des proportions infinitésimales.

Cet aphorisme me paraît nouveau et digne de fixer un moment notre attention.

Ainsi dans la diversité et la grandeur des questions qui se rattachent à l'art de l'ingénieur, les luttes titanesques que celui-ci doit soutenir contre les forces de la nature pour les contenir ou les plier aux exigences de la vie moderne; les travaux d'art qu'il sait élever de manière à concilier les conditions techniques avec les formes esthétiques; ces tracés de canaux et de chemins de fer qui embrassent d'immenses étendues à travers les vallées, les fleuves et les monts; les problèmes les plus ardues de la science et les études les plus grandioses qu'il doit aborder, tout cela est impuissant à étendre les aptitudes de l'ingénieur et à le doter de cette ampleur de vues si développées chez les architectes.

C'est dans la contemplation des ordres dorique, ionique et corinthien, simples ou composites, dans le jeu des soubassements, des corniches et autres saillies, dans les combinaisons patientes de l'échiquier d'un chapiteau que l'on puise cette profondeur de vues, cette diversité d'aptitudes qui permet d'embrasser les grandes questions de voirie urbaine.

Les études des ingénieurs qui ont toujours le cachet du grandiose, embrassant les plans les plus vastes, ne les mettent pas à même de tracer correctement les grandes voies et les places à l'intérieur des cités, c'est à celui dont le compas s'arrête au contour d'un édifice, à celui dont la conception se mesure à la surface d'une façade qu'il appartient de créer les grandes lignes des voies publiques, en tenant compte de ces physionomies, de l'hygiène, de la locomotion, du bien-être si important au siècle où nous sommes, et surtout de l'utilité que l'auteur réclame pour justifier l'aspect.

C'est pour le coup que l'esprit s'abîme à sonder de pareilles profondeurs !

D'ailleurs ce n'est pas la faute des ingénieurs si nos maisons, bâties sur le même modèle, ont cet aspect maussade et naïf qu'on se plaît à reconnaître, un véritable artiste doit savoir utiliser toutes les ressources mises à sa disposition, terrain, matériaux, même en suivant à la lettre les règlements de voirie qui sont absurdes, parait-il, sinon un simple ouvrier maçon ferait aussi bien la besogne.

Rendez la direction de la voirie aux architectes, et comme d'un coup de baguette votre ville sera transformée et embellie, plus de voies rectilignes et monotones, mais des rucs ondulées, serpentant à travers la cité en méandres gracieux et artistiques, des parcs anglais aux quatre coins de l'arrondissement, des jardins français sur toutes les places, des monuments laissant déborder sans entraves sur la voie publique l'exubérance de leur architecture, des effets perspectifs à perte de vue.

Et justement à ce sujet j'ignore si certains architectes ont véritablement le sens de la perspective, mais ce que je sais, c'est que soit par modestie, soit pour toute autre cause, il y en a qui agissent absolument comme s'il n'en était rien. Nul plus que moi n'admire les œuvres d'architecture conçues par quelques artistes lyonnais, mais je déplore d'autant plus avec tout le monde, que nul souci des effets perspectifs, de la situation des lieux, des rapports harmonieux à établir avec les objets environnants n'ait présidé à la plantation de certains monuments remarquables à tous égards.

Les plans étaient irréprochables, les dessins étaient merveilleux et révélaient le génie de leurs auteurs, mais sans doute pour mettre en œuvre cette page magnifique, pour planter cette fleur rare d'architecture, il eût peut-être été bon de s'aider des conseils des ingénieurs qui, comme vous le voyez, ne sont nullement indifférents aux questions d'aspect, mais sont simplement hostiles aux défauts qui choquent la vue.

J'apprécie évidemment que le goût artistique n'est pas plus le monopole des architectes que des ingénieurs, il est inné chez certaines personnalités privilégiées, quel que soit leur métier, et tel qui n'a jamais dessiné que des façades pourra être un plus médiocre artiste qu'un simple disciple des *x* et des *y*.

Non, comme le dit très bien l'auteur, que les ingénieurs ne gênent pas les architectes et qu'ils réforment s'il y a lieu les lois draconiennes du règlement de voirie qui comprimant tant l'essor du génie de l'architecture, mais aussi que Messieurs les architectes méditent cet adage de l'antiquité romaine :

Ne sutor supra crepidam.

Qu'ils se contentent d'embellir nos demeures et d'enrichir la cité de monuments corrects et bien plantés, il me semble que cette œuvre doit suffire à leur gloire et à leurs vastes aspirations, mais qu'ils n'aillent pas se perdre dans le domaine des ingénieurs; trop de science, de connaissances de toutes sortes sont nécessaires pour présider aux besoins d'une grande cité, et à l'utilité raisonnée des nouveaux projets; la distribution de l'eau, de l'éclairage, les travaux de salubrité, les ponts et ouvrages d'art, la circulation et aussi les grandes perspectives si chères à l'architecte exigent tous les moyens que met en œuvre l'art de l'ingénieur.

Et je crois que, tout réfléchi, le signataire de la lettre dont je combats les théories, me comprendra d'autant mieux qu'il appartient à la rare exception des architectes qui, par la diversité de leur talent, leur science et l'étendue de leurs connaissances, peuvent marcher de pair avec les ingénieurs.

UN INGÉNIEUR.

FUNICULAIRE DE LA PLACE CROIX-PAQUET

AVANCEMENT DES TRAVAUX

Depuis la réparation des dégâts occasionnés par la rupture de la conduite d'eau de la ville placée sous la montée Saint-Sébastien, les travaux ont été activement poursuivis dans les divers chantiers ouverts.

Sur les 337^m,60 de tunnel à percer, actuellement la voûte est terminée sur 227 mètres et les piedroits construits sur 17 mètres de longueur. On est obligé de prendre des précautions spéciales dans la partie en cours d'exécution, à cause de la nature du sol qui présente un sable pulvérulent, argileux et humide, nécessitant un boisage jointif et continu, et aussi des fondations en mauvaise maçonnerie de la maison située à l'angle de la place Colbert.

Dans le haut, l'installation d'une machine et d'un treuil sur le boulevard de la Croix-Rousse va permettre d'attaquer le tunnel par l'amont, sous la place Colbert en se dirigeant vers le n° 10 de la montée Saint-Sébastien, ce qui compensera un peu le temps qu'on est obligé de perdre pour la traverse du souterrain sous cet immeuble dont l'état de dislocation dans les œuvres vives est depuis longtemps connu par tous les habitants du quartier.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Le chauffage des Tramcars électriques en Amérique. — La *Burton Electric Co*, de Richmond (Virginie), a songé à utiliser au chauffage des voitures la canalisation électrique qui assure la traction sur ses tramways. La chaufferette combinée à cet effet se compose d'une résistance en forme de gril montée dans une boîte métallique ayant 70 centimètres de longueur, 20 centimètres de largeur et 10 centimètres de hauteur et renfermant de la terre réfractaire. Les chaufferettes sont montées par quatre en tension et en dérivation sur la ligne dont la différence de potentiel utile est d'environ 450 v. Le chauffage initial se produit en faisant passer un courant de 6 a. pendant quinze à vingt minutes. Lorsque la température convenable est atteinte il suffit d'un courant de 3 a. pour l'entretenir.

Chaque chaufferette consomme donc, en marche normale, une puissance électrique de 350 w. environ. Toute la question est de

savoir si ce prix ne sera pas prohibitif dans le plus grand nombre des cas, et les renseignements fournis jusqu'à ce jour laissent entièrement dans l'ombre ce point spécial. (*L'Electricien.*)

Exposition de Brème. — Nous apprenons qu'il s'ouvrira à Brème le 31 mai prochain une exposition du commerce et de l'industrie du nord-ouest de l'Allemagne.

Le programme de cette exposition peut être consulté au Musée commercial à Bruxelles.

— Le Ministre de l'intérieur vient d'autoriser par une dépêche adressée au préfet du Rhône la mise en adjudication des travaux nécessaires pour la transformation des prisons de Lyon. La dépense totale s'élève à 499.807 fr. 34, sans rabais d'adjudication sur lesquels 83.333 fr. 33 seront payés par le département sur les exercices 1890 et 1891.

Les travaux ont pour but la mise en pratique du régime individuel.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

A LYON

Cabinet de M. BELLEMAIN, 25, rue Saint-Pierre.

Cours Lafayette, et en retour sur l'avenue de Vendôme. Construction de deux bâtiments de rapport. Propr., M^{me} Deblesson et M. Bellemain, rue Saint-Pierre, 25; entrepreneurs: maçonnerie, M. Eniel, 134, rue Boileau; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; charpente, M. Débat, 71, chemin Bellecombe; serrurerie, MM. Pélisson, 36, rue Saint-Joseph, et Lambert, 5, rue de l'Arbre-Sec, Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. F. CLERMONT, 8, rue du Bât-d'Argent.

Rue de Séze, 49. Construction d'une maison de rapport. Propr., MM. Andrieu frères, liquoristes, 52, rue de Séze; entrepreneurs: maçonnerie, M. Ballet, 95, rue de la Part-Dieu; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; charpente, M. Grépat, 124, rue Boileau. Au niveau du rez-de-chaussée.

Avenue de Saxe, 133. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Clermont père, 73, rue Vauban; entrepreneurs: maçonnerie, M. Ballet, 95, rue de la Part-Dieu; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, M. Grépat, 124, rue Boileau; menuiserie, M. Clermont fils, rue Vauban, 73. Au plancher du 1^{er} étage.

Cabinet de M. A. COQUET, 289, avenue de Saxe.

Cours de la Liberté, angle de la rue Mazenod. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Gouyon, entrepr. de maçonnerie, 56, cours de la Liberté; entrepreneurs: pierre de Villebois, MM. Janin frères et Cie, et Barthelemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; charpente, M. Débat, chemin Bellecombe, 74; menuiserie, M. J. Vermorel, 92, rue Crequi; serrurerie, M. Brunard, 11, rue des Passants. Au rez-de-chaussée.

Cabinet de M. COURT, 6, rue de la Barre.

Cours Lafayette (côté gauche) entre l'avenue de Vendôme et la rue Crequi. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Janin, entrepr. de menuiserie et charpente, 29, cours du Midi; entrepreneurs: maçonnerie, M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay; pierre de Villebois, MM. Janin frères et Cie, Barthelemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; serrurerie, M. Roubellat, 38, rue de Séze. Au rez-de-chaussée.

Rue Vaubecour, angle rue Franklin. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M^{me} veuve Fauflingue et Lelarge, entrepr. de maçonnerie, 28, rue des Remparts d'Ainay; entrepreneurs: pierre de Villebois, M. Percherancier, 6, rue Paul-Bert; pierre blanche, M. Simon, 41, rue Montgolfier; charpente, M. Careau, 51, cours Charlemagne; menuiserie, M. Janin, 29, cours du Midi; serrurerie, M. Roubellat, 38, rue de Séze; peinture, M. Labasse, 143, rue Cuvier. Au 2^e plancher.

Rue Béchevelin, 102. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Civial, place Saint-Pothin, 11; entrepreneurs: maçonnerie, M. Nann, cours de la Liberté, 30; pierre de Villebois, M. Péju, à Porcieu-Amblagnieu (Isère); pierre blanche, M. Simon, 41, rue Montgolfier; charpente, MM. Marin frères, rue du Colombier, 23; menuiserie, MM. Neyton, 70, rue Bossuet, et Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, MM. Roubellat, 38, rue de Séze, et Richard, 6, rue de Marseille; peinture, MM. Labasse, 143, rue Cuvier, et Salu frères, 7, rue des Archers. Couvert.

Rue des Trois-Pierres, 51. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Peyret, 60, rue Sébastien-Gryphe; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Canque et Dubayle; pierre de Villebois, MM. Ducarre et Gerhod à Porcieu (Isère); pierre blanche, M. Lahve, rue Vendôme, 282; charpente, M. Michard, à Monplaisir; menuiserie, M. Pausu, 21, rue des Asperges; serrurerie, M. Carron, 18, rue de Bonnard; plâtrerie et peinture, M. Gayetti, 16, quai de la Guillotière. Au 1^{er} plancher.

Rue de Bonnel, entre les rues Molière et Pierre-Corneille. Construction d'un bâtiment pour entrepôts. Propr., M. Hussen, 96, rue Pierre-Corneille; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Andrieux frères, 6, rue Charpenay, pierre de Villebois, M. Buisson, à Porcieu (Isère); charpente, M. Faye, rue Rubelais, 18. Plancher du rez-de-chaussée.

Cours Lafayette (coté gauche), angle de l'avenue de Vendôme. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Lahasse, entrepr. de plâtrerie et peinture, 143, rue Cuvier; entrepreneurs: maçonnerie, M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay; pierre de Villebois, MM. Vinard et C^{ie} à Trept (Isère); pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, M. Henry, 23, rue Jacquard; serrurerie, M. Roubellat, 38, rue de Séze. Aux fouilles.

Route de Grenoble, 76. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Frandon y demeurant; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Jarrigeon et Denis, 20, chemin Saint-Victor; pierre de Villebois, MM. Gerbod et Ducarre, à Porcieu (Isère); charpente, M. Michard à Monplaisir. Aux maçonneries en substruction.

Cabinet de M. J. DUBUISSON, 67, rue Molière.

Cours Lafayette, 35. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. E. Fillon, 5, place Saint-Pothin; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Taton frères, 60, cours Gambetta; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, rue de la Bourse, 6; pierre de Cruas, M. H. Rostagnat, 52, cours Gambetta; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, Janin frères et C^{ie}, 67, quai de l'Hôpital; charpente, M. Faye, 98, rue Rabelais; menuiserie, MM. Branle, 171, rue Vendôme, Marchal, 12, rue Croix Jordan, et Mantelin, 253, rue Créqui; serrurerie, MM. Barbier, 6, rue Mazenod et Buclet fils, 2, rue Commarot; plâtrerie et peinture, M. Calmel, 8, rue de la Bourse. Au rez-de-chaussée.

Cabinet de M. PASCALON, 14, rue du Garet.

Rue Grenette, 28, angle rue Palais-Grillet. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Monvenoux, 25, rue Grenette; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Fessetaud et fils, 81, rue Vauban; pierre de Villebois, Société anonyme des carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, 43, rue Montgolfier; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Denat, 16, quai Claude-Bernard; serrurerie, MM. Guer et Blanc, 23, rue Bât-d'Argent. Au 3^e étage.

Cabinet de M. Claudius PORTE, 27, rue Saint-Pierre

Cours Lafayette, angle du chemin de Bellecombe. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., MM. Perrin et fils, marchands de bois, rue de la Part-Dieu, 26; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Fessetaud et fils, 81, rue Vauban; pierre de Villebois: Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, M. Armand, rue Cuvier, 143; charpente, M. Claret, 105, rue Boileau; serrurerie, M. Muguet, 23, rue Chaponnay. Au 2^e étage.

Avenue de Saxe (coté gauche), et en retour dans les rues des Trois-Pierres et Crauzet. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Chaize, maître-maçon; 284, avenue de Saxe; entrepreneurs: pierre de Trept, M. Saint-Point, à Trept (Isère); pierre blanche, M. Besson, 39, rue Paul-Bert; charpente, M. Cramont, 117, rue Sébastien-Gryphe. Au 4^e étage.

Rue Pierre-Corneille et en retour rue Fénelon. Construction de deux bâtiments de rapport. Propr., M. Grimonet, entrepr. de menuiserie, 127, rue Pierre-Corneille; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, quai de l'Hôpital, 22; pierre de Villebois, M. Besson, à Montalieu-Vercieu (Isère); pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôlée; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Au rez-de-chaussée.

Cours Lafayette, angle de la rue Pierre-Corneille. Construction d'un bâtiment de rapport. Prop. MM. Dumont et Nouhen, entrepr. de maçonnerie, 22, quai de l'Hôpital; entrepreneurs: pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, Janin frères et C^{ie}, 67, quai de l'Hôpital; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôlée; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Au rez-de-chaussée.

Rue Molière, angle rue Fénelon. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Queyras, entrepr. de serrurerie, 12, rue Grôlée; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois, MM. Vivet, Sourd et Delafontaine, à Villebois; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, Janin frères et C^{ie}, 67, quai de l'Hôpital; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Saint-Pierre; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Au rez-de-chaussée.

Rue Molière. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Lesselier, entrepr. de plâtrerie et peinture, 14, rue Romarin; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, M. Besson, rue Paul-Bert, 39; charpente MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôlée. Au rez-de-chaussée.

Cours Lafayette, angle rue Molière. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., MM. Marin frères, entrepr. de charpente, 23, rue du Colombier; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois et pierre blanche, MM. Janin frères et C^{ie}, Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôlée; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Au rez-de-chaussée.

Cours Lafayette. Construction d'un bâtiment de rapport. Prop. M. Dumont père, 22, quai de l'Hôpital; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois, MM. Janin frères et C^{ie}, Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; pierre blanche, M. Besson, 39, rue Paul-Bert; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôlée; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Au rez-de-chaussée.

Cabinet de M. F. COMTE, 1, cours Gambetta.

Avenue Chevreul. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Viallet, quincailler, 24, rue Paul-Bert; entrepreneurs: maçonnerie, M. Gouyon, 56, cours de la Liberté; pierre de Villebois et pierre blanche, MM. Janin frères et C^{ie} et Barthélemy et Pomparat, 43, rue Montgolfier; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Marchal, 12, rue Croix-Jordan; plâtrerie et peinture, M. Cabestan, 6, rue des Marronniers. Au plancher du 3^e étage.

Avenue Chevreul. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Viallet, quincailler, 24, rue Baul-Bert; entrepreneurs: maçonnerie, M. Orliange, rue Villeroy, 27; pierre de Villebois, M. Péju à Porcieu Amblagoueu (Isère); pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, M. Despeyroux, 259, rue Vendôme; menuiserie, MM. Pansu, rue des Asperges, 21, et Brelrier, rue de Vendôme, 312; serrurerie, M. Quinchamps, 97, grande rue de la Guillotière. Au plancher du 3^e étage.

Cabinet de M. Louis FANTON, 93, rue Vendôme.

Avenue de Saxe, angle de la rue Montesquieu. Construction de deux bâtiments de rapport. Propr., MM. Fanton, arch., 90, rue Vendôme; Besson, tailleur de pierre, à Montalieu Vercieu (Isère); Grépat, charpentier, 124, rue Boileau; Brizon, serrurier, 118, rue de Séze et Berger, peintre-plâtrier, rue Boileau, 123; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Fessetaud et fils, 81, rue Vauban; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat et Janin frères et C^{ie}, 67, quai de l'Hôpital. Au 4^e étage.

Rue Ozanam, 22. Construction d'une maison d'habitation. Prop., M^{me} Teillon, 1, rue du Commerce; entrepreneurs: maçonnerie, M. Depiat, 41, rue Vauzelles; pierre de taille, MM. Janin frères et C^{ie}, 67, quai de l'Hôpital; charpente et menuiserie, M. Henry, 23, rue Jacquard; serrurerie, M. Brizon, 118, rue de Séze; plâtrerie et peinture, M. Arienta, 1, place de la Croix-Rousse. Au niveau du rez-de-chaussée.

Chemin de Baraban, à l'angle du chemin des Petites-Sœurs. Construction d'une maison à loyer. Propr., M. Lascombe, 20, chemin de Baraban; entrepreneurs: maçonnerie, M. Buchenaud, 51, rue Masséna; pierre de taille, MM. Janin frères et C^{ie}, 67, quai de l'Hôpital; charpente, M. Grépat, 124, rue Boileau; serrurerie, M. Brizon, 118, rue de Séze; plâtrerie et peinture, M. Berger, 123, rue Boileau. Au niveau du rez-de-chaussée.

Cabinet de M. Louis ROGNIAT, 279, avenue de Saxe.

Place du Pont, 1. Transformation de l'ancienne brasserie Faure. Propr., M. Charroin y demeurant; entrepreneurs: maçonnerie, M. Geneste, 57, rue Créqui; charpente et menuiserie, M. Gouverne, à Saint-Cyr au-Mont-d'Or; serrurerie, M. Brunard, 11, rue des Passants; plâtrerie et peinture, M. Cabestan, 6, rue des Marronniers; céramique architecturale et decorative, MM. Per-russon et C^{ie}, 85, quai Pierre-Scize.

Achèvement du grand Hôtel-Dieu. — Quai de l'Hôpital, rue de la Barre et rue Belle-Cordière. Propr., les Hospices civils de Lyon; arch., M. Pascalion, 44, passage de l'Hôtel-Dieu; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Taton frères, 60, cours Gambetta; pierre de Villebois et pierre blanche, MM. Janin frères et C^{ie}, 67, quai de l'Hôpital; charpente en fer, chantiers de la Buire, 32, rue Rachais; charpente en bois, M. Faye, 98, rue Rabelais.

École du service de santé militaire. — Avenue des Ponts du Midi, entre les rues Cavenne et de Marseille. Propr., la Ville de Lyon; arch. en chef, M. Hirsch; arch. adjoint, directeur des travaux, M. J. Dubuisson, 33, quai Claude-Bernard; entrepreneurs: maçonnerie, M. J. Leduc, 39, rue de Marseille; ciments, M. B. Valanet, 30, chemin des Platanes, à Monplaisir; pierre de taille, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; charpente en bois, MM. Savariau frères, 26, quai Jayr; charpente en fer et serrurerie, M. Th. Burnichon, à la Demi-Lune; menuiserie, M. Pansu, 21, rue des Asperges; plâtrerie et peinture, MM. Besse et Turin, 12, rue de Lyon, à Monplaisir; zinguerie, plomberie et couverture en ardoises, MM. Nicolas frères, 3, cours de la Liberté; tumisterie, M. Martin aîné, 29, rue de la Martinière. Aux fouilles.

Hôtel des Invalides du travail. — Lieu dit de Champagne, 5^e arrondissement. Propr., le département et la Ville de Lyon; arch., M. Moncorgier, arch. du département, rue du Commandant-Dubois; entrepreneurs: maçonnerie et pierre de taille, M. Nann, 30, cours de la Liberté; ciments, M. Mazet, 86, boulevard de la Croix-Rousse; charpente en bois, M. Joseph Janin, à la Demi-Lune; menuiserie, M. Martin aîné, 14, rue Saint-Etienne, à Saint-Etienne (Loire); plâtrerie, peinture et vitrerie, MM. Rondeau et C^{ie}, 182, faubourg Saint-Denis, à Paris; zinguerie, M. Audemard, 174, avenue de Saxe; serrurerie et quincaillerie, M. Matiguou fils, 41, quai Jayr. Aux premières fouilles.

Monument de la République. — Place Carnot. Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Blavette, 50, rue de Lille, à Paris; statuaire, M. Penot, 89, rue Denfert-Rochereau, à Paris; entrepreneurs: maçonnerie, M. Day, 17, quai de la Guillotière; pierre de Villebois et Hauteville, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre de Tourmus, MM. Jaugeon frères à Tourmus (Saône-et-Loire); sculpteurs, MM. Bador, 7, rue de Condé, et Levasseur, 42, rue Mercière. Ornementation de la base et du chapiteau.

Nouveau Mont-de-Piété. — Rues Duguesclin, Servient, Clos-Suiphon et Part-Dieu. Propr., l'Administration du Mont-de-Piété, 43, rue Ferrandière; arch., M. Thoubillon, 32, rue de la République; entrepreneurs: maçonnerie, M. L. Canque, 33, rue Saint-Pierre; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; charpente, MM. Savariau frères, 26, quai Jayr; serrurerie, M. Lagoutte, 19, rue Vieille-Monnaie; plâtrerie et peinture, M. Fournier, 7, rue de la Martinière; ferblanterie, plomberie et couverture, M. Petavit, 5, rue Godefroy. Au niveau du rez-de-chaussée.

Pont Morand. — Reconstruction. Parties métalliques: entrepr., MM. Schneider et C^{ie}, au Creusot. Maçonneries: entrepr., M. Mortier, 21, quai de la Guillotière.

tière. Pierre de taille de Villebois et Hauteville, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Achèvement des parties décoratives.

Pont Lafayette. — Reconstruction. Parties métalliques : entrepr., la compagnie de Fives-Lille, à Givors. Maçonneries : entrepr., M. Mortier, quai de la Guillotière, 21. Pierre de taille de Villebois et Hauteville, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Pose des arcs métalliques et achèvement des maçonneries.

Pont du Midi sur le Rhône. — Reconstruction. Propr. la ville de Lyon. Ingénieur en chef, directeur M. Clavenad. Conducteur principal, M. Fabregue. Parties métalliques : entrepr., MM. Moisan, Laurent, Savey et C^{ie}, boulevard Vaugirard, 20, à Paris. Maçonneries : entrepr. MM. Claret et Thouvard, 26, quai Claude-Bernard. M. Moyne, chef de service. Pierre de taille de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Elévation des piles et culées.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — Le 17 avril. — Mairie de Lyon. Construction des bâtiments destinés aux Facultés de droit et des lettres à élever sur le quai Claude-Bernard. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Mont. des trav., 389.590 fr. Caut., 23.300 fr. M. J.-B. Grange, 1, rue Laurencin, adjud. à 26 fr. 35 p. 100. — 2^e lot. Ciments. Mont. des trav., 39.400 fr. Caut., 2.300 fr. M. B. Valanet, 30, chemin des Platanes, à Monplaisir, adjud. à 10 fr. 50 p. 100. — 3^e lot. Pierre de taille. Mont. des trav., 460.000 fr. Caut., 27.600 fr. MM. Duboin et Véry, 3, rue des Docks, adjud., à 11 fr. 28 p. 100. — 4^e lot. Charpente. Mont. des trav., 60.500 fr. Caut., 4.000 fr. M. Payer, 98, rue Rabelais, adjud. à 18 fr. 16 p. 100. — 5^e lot. Menuiserie. Mont. des trav., 185.000 fr. Caut., 10.000 fr. M. Martin aîné, à Saint Etienne (Loire), adjud. à 26 fr. 60 p. 100. — 6^e Serrurerie. Mont. des trav., 172.500 fr. Caut., 11.300 fr. M. Grobon, 29, rue Vauban, adjud. à 15 fr. 99 p. 100. — 7^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont. des trav., 134.000 fr. Caut., 8.000 fr. M. Veilissou, 125, rue Sébastien-Gryphe, adjud. à 30 fr. 75 p. 100. — 8^e lot. Zinguerie, plomberie et couverture. Mont. des trav., 57.200 fr. Caut., 3.500 fr. M. Boussat, 12, rue Passet, adjud. à 13 p. 100.

Rhône. — Le 22 avril. — Hospices civils de Lyon. Vente d'une parcelle de la masse n° 4. (Voir notre supplément du 18 avril), adjud. M. Fabre, entrepr., de menuiserie, 49, rue Duguesclin, sur la mise à prix de 64.400 fr.

Côte-d'Or. — Le 19 avril. — Hôtel de ville de Dijon. Adjudication des travaux de construction d'un réseau d'égouts collecteurs (4^e lot.). Mont., 90.100 fr. M. Hazel, à Ahuy, ad. à 28 fr. 75 p. 100.

Drôme. — Le 21 avril. — Préfecture. Chemins vicinaux. Construction de ponts et d'égouts. Adjudicataires : Albon. Chemin n° 32. Mont., 5.800 fr. M. Béraud, à Andance (Ardèche), adjud. à 3 p. 100. — Albon. Chemin n° 32. Mont., 6.200 fr. M. Redier, à Nîmes, adjud. à 5 p. 100. — Saint-Benoît. Chemin n° 35. Mont., 15.500 fr. M. Vannoni, à Die, adjud. à 5 p. 100. — Propiac. Chemin n° 47. Mont., 6.000 fr. M. Bourdelon, à Buis, adjud. à 25 p. 100. — Propiac. Chemin n° 47. Mont., 4.800 fr. M. Redier, adjud. à 5 p. 100. — Saint-Donat. Chemin n° 4. Mont., 19.800 fr. M. Jaffoux, à Saint-Bonnet (Hautes-Alpes), adjud. à 21 p. 100. — Valence. Chemin n° 29. Mont., 32.000 fr. M. Jaffoux, adjud. à 17 p. 100.

Isère. — Le 20 avril. — Mairie de Besse. Construction d'un presbytère. Mont. 13.500 fr. M. Michel Dauphin, à Bourg-d'Oisans, adjud. à 6 p. 100.

Loire. — Le 19 avril. — Sous-préfecture de Montbrison. Travaux de chemins vicinaux. Chemin d'intérêt commun n° 10. Mont., 12.680 fr. M. Pierre Jacquet, à Palogneau, adjud. à 9 p. 100. — Chemin d'intérêt commun n° 44. Mont., 10.300 fr. M. Jean Vergnaud, à Balbigny, adjud. à 30 p. 100.

Savoie. — Le 19 avril. — Préfecture. Agrandissement du pavillon Daquin et de la loge du concierge de l'asile d'aliénés de Bassens. — Maçonnerie, pierre de taille, gros fer, plâtrerie et peinture. Mont., 45.500 fr. M. François Nouvellement, à Chambéry, adjud. à 18 p. 100. — Charpente en bois, couverture, ferblanterie, zinguerie, vitrerie, menuiserie et serrurerie. Mont., 30.000 fr. M. François Porraz, à Saint-Alban, adjud. à 25 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mardi 13 mai, 2 h. 1/2. — Mairie de Lyon Troisième arrondissement. Construction d'un égout. rue de Vendôme, entre le cours Gambetta et la Grande-Rue de la Guillotière. Travaux estimés à la somme de 9.223 fr. 50, non compris une somme de 276 fr. 50 pour ouvrages imprévus.

Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés à la mairie de Lyon (1^{re} division, bureau des travaux de la ville), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 h. 1/2 du matin à midi, et de 2 h. à 5 h. du soir.

Rhône. — Mardi 13 mai, 2 h. 1/2. — Mairie de Lyon. Troisième arrondissement. Chemins vicinaux ordinaires n° 94 de Saint-Charles et 164 de l'Harmonie. Construction et amélioration du chemin de Saint-Charles, entre le chemin vicinal ordinaire n° 53, de la Ruche-aux-Feuillants et le chemin vicinal ordinaire n° 97 de Guilloud, sur une longueur de 419 m. 90 et du chemin de l'Harmonie, entre le chemin vicinal ordinaire n° 94, de Saint-Charles et le chemin vicinal ordinaire de Monplaisir aux Maisons-Neuves, sur une longueur de 227 m. Trav. est. à la somme de 17.320 fr. 41., non compris une somme de 1.379 fr. 59 à valoir pour frais imprévus. Caut., 600 fr.

Les plans, profils, devis et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la mairie de Lyon (1^{re} division, bureau des travaux de la ville), où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 h. 1/2 du matin à midi et de 2 h. à 5 h. du soir.

Rhône. — Mardi 13 mai, 2 h. 1/2. — Mairie de Lyon. Quatrième arrondissement. Pavage en pavés d'échantillon batard de grès, grande rue de Cuire, entre la petite rue de Cuire et la rue de la Terrasse. Travaux estimés à la somme de 7.265 fr. 50, non compris une somme de 34 fr. 50 pour ouvrages imprévus.

Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés à la mairie de Lyon (1^{re} division, bureau des travaux de la ville), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 h. 1/2 du matin à midi, et de 2 h. à 5 h. du soir.

Rhône. — Mercredi 14 mai, 2 h. — Préfecture. Service vicinal. Adjudication au rabais de travaux publics par voie de soumissions cachetées. — 1^{er} Chemin de grande communication n° 1. Réfection de la chaussée en pavés d'échantillon entre la rue Janin et l'octroi, au territoire de la ville de Lyon. Mont., 8.600 fr. Caut., 3.201 fr. — 2^e Chemin de grande communication n° 16 bis. Fourniture de matériaux pour recharge-

ment, au territoire des communes de Craponne et de Brindas. Mont., 4.500 fr. Caut., 150 fr. — 3^e Chemin de grande communication n° 17 bis. Transformation en pavés d'échantillon de la chaussée, actuellement pavée en cailloux roulés, au territoire de la commune de Pierre-Bénite. Mont., 8.200 fr. Caut., 230 fr. — 4^e Chemin d'intérêt commun n° 27. Substitution de caniveaux en pierre de taille aux rigoles pavées dans la traverse du bourg d'Ecully. Mont., 4.400 fr. Caut., 220 fr.

Les devis et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la préfecture du Rhône (2^e division, 1^{er} bureau), où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 10 h. du matin à 3 h. du soir.

Rhône. — Jeudi 22 mai, 2 h. 1/2. — Mairie de Lyon. Troisième arrondissement. Vente par adjudication publique sur soumissions cachetées des matériaux à provenir de la démolition de bâtiments acquis par la ville et situés quai Claude-Bernard, 15, et rue Cavenne. Mise à prix, 3.500 fr.

Le cahier des charges, ainsi que le plan des lieux, relatifs à la vente des matériaux dont il s'agit, sont déposés à la mairie de Lyon, 1^{re} division, 4^e bureau, où chacun peut en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 h. 1/2 du matin à midi, et de 2 à 5 h. du soir.

Rhône. — Lundi 19 mai, 3 h. — Hôtel de ville de Lyon. Direction d'artillerie de Lyon. Adjudication de plomb en saumons. Adjudication sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 65.000 kilos de plomb en saumons, en un seul lot, à livrer à la direction d'artillerie de Lyon.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la direction d'artillerie de Lyon (rue Bichat, n° 2) et dans les bureaux de l'artillerie de la place de Paris (avenue de Saxe, n° 2), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Ain. — Mercredi 14 mai, 2 h. 1/2. — Préfecture. Service vicinal. Reconstruction du pont de Réchagoeux, sur l'Albarine, au territoire de la commune de Saint-Maurice-de-Rémens. Etablissement de 3 arches en maçonnerie, de 10 m. d'ouverture chacune. Mont., 20.650 fr. 73. Somme à val., 2.349 fr. 27. Caut., 1.000 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : dans les bureaux de la préfecture (3^e division), pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Côte-d'Or. — Samedi 10 mai, 2 h. — Préfecture. Travaux communaux. — 1^{er} lot. Commune d'Ancey. Construction d'un lavoir public. Dép. éval., à 4.300 fr. au devis dressé par M. Bruey, agent voyer à Sombernon. — 2^e lot. Commune de Lantenay. Réparations au réservoir et pose d'une nouvelle conduite. Dép. éval., à 8.000 fr. au devis dressé par M. Pierre Degré, architecte à Dijon.

On prendra connaissance des plans, devis et cahier des charges à la préfecture (bureau des travaux publics), tous les jours, de 9 h. à 11 h. du matin et de 2 h. à 5 h. du soir.

Isère. — Samedi 3 mai, 2 h. 1/2. — Sous-préfecture de Vienne. Travaux de chemins. — 1^{er} lot. Septème. Rectification du ch. vic. ord. n° 6, sur 418 m. 10. Mont., 5.257 fr. 88. A val., 342 fr. 12. Tot. 5.600 fr. Caut., 196 fr. — 2^e lot. Grenay. Elargissement et rectification du chemin vic. ord. n° 9, dit des Fontaines sur 351 m. Mont., 1.412 fr. 02. A val., 187 fr. 98. Tot., 1.600 fr. Caut., 54 fr. Renseign. à la sous-préfect.

Isère. — Samedi 3 mai, 2 h. 1/2. — Sous-préfecture de Vienne. Travaux d'écoles. — 1^{er} lot. Construction d'une école mixte au hameau de Tourdan, commune de Revel-Tourdan. Mont., 12.117 fr. 70, y compris le mobilier scolaire estimé 500 fr. — 2^e lot. Construction de 2 salles d'écoles pour les filles, avec logement des institutrices à Décines-Charpieu. Mont., 13.743 fr. 85. — 3^e lot. Restauration d'logement des instituteurs et des classes de garçons, même commune. Mont., 6.836 fr. 85. Renseignements à la sous-préfecture.

Jura. — Jeudi 22 mai, 2 h. — Préfecture. Route nationale n° 5. Traverse de Morez. Reconstruction d'un aqueduc entre la route et la Bienne, au point 102 k. 710. Trav. à l'entr. 1.563 fr. 90. Somme à val., 236 fr. 10. Tot., 1.800 fr. Caut. prov., 15 fr. Caut. définitif, 52 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1^{er} de la préfecture ; 2^e de M. Pernot, ingénieur, avenue Gambetta, à Lons-le-Saunier.

Loire. — Samedi 3 mai, 11 h. — Mairie de Saint-Etienne. Construction d'une troisième halle de 2 écuries et de parcelles à comptage au marché aux bestiaux des Motte-tières. — 1^{er} lot. Déblais, maçonnerie et pavés maçonnés. Mont., 45.285 fr. 55. Caut., 2.800 fr. — 2^e lot. Charpente en fer et serrurerie. Mont., 46.931 fr. 65. Caut., 2.800 fr. — 3^e lot. Charpente en bois. Mont., 11.337 fr. 04. Caut., 700 fr. — 4^e lot. Couverture en tuiles et zinguerie. Mont., 10.054 fr. 27. Caut., 630 fr. — 5^e lot. Ciments et enduits. Mont., 10.259 fr. 56. Caut., 600 fr. — 6^e lot. Peinture, plâtrerie et vitrerie. Mont., 7.621 fr. 57. Caut., 450 fr. Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — Samedi 10 mai, 2 h. — Sous-préfecture de Riom. Commune de Saint-Quentin. Reconstruction et agrandissement de l'église paroissiale. Fouilles et déblais, 666 fr. 44. — Maçonnerie, 18.068 fr. 62. — Charpente, 3.833 fr. — Menuiserie, 95 fr. Serrurerie et plomberie, 469 fr. 40. Divers, 483 fr. 69. A valoir pour cas imprévus, 2.439 fr. 55. Tot., 26.060 fr. 70.

On pourra prendre connaissance des plans et devis, détails estimatifs et cahier des charges, à la sous-préfecture de Riom, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés de 10 h. du matin à 3 h. du soir.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Boulevard de la Croix-Rousse, 93. Acq. M. J. Lépine, 18, rue d'Algérie.
Rue Garibaldi, 151. Acq. M^{me} Denise Rose, 19, quai de la Guillotière.

TERRAINS

Rue Mazard, 4. Acq. MM. Berthelet, architecte, 3, rue des Célestins, et Mallard, peintre-plâtrier, 29, rue de la Charité.

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS

DE SOCIÉTÉS

FORMATION

Oddoux et C^{ie}, entreprise des démolitions des immeubles compris dans la transformation du quartier Grôlée, 66, cours Gambetta.

Queyras père et fils aîné, entrepr. de serrurerie, 12, rue Grôlée, et 96-98, rue de Bonnel, 3 ans et 1 mois (12.000 fr.)

Le Gérant : PITRAT

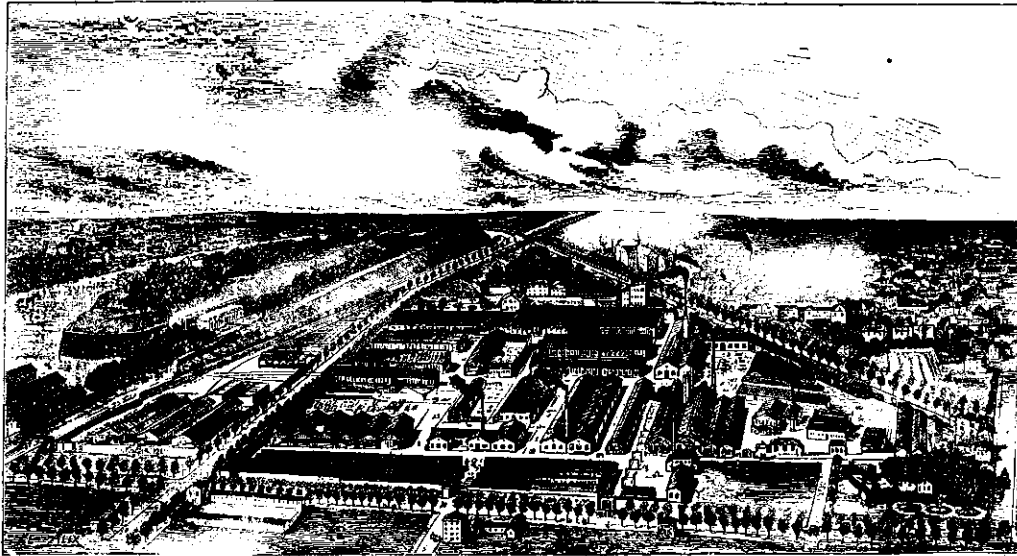
LYON, IMP. PITRAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4

CHANTIERS DE LA BUIRE. — LYON

Ateliers de la Compagnie des Fonderies et Forges de l'Orme. — Capital : Onze Millions

Matériel roulant
de
Chemins de fer

Ponts
Charpentes
et
autres Travaux
métalliques



Tonnellerie
mécanique en
tous genres

Seuls
Constructeurs
en France
de la
Roue Dégrange

Menuiserie de luxe et ordinaire pour Bâtiments, Écoles, Gares, etc.

— 13 MÉDAILLES OR & ARGENT —

OFFICE DES BREVETS FRANÇAIS & ÉTRANGERS
(Fondé en 1863)
LYON, 44, RUE FERRANDIÈRE

Ingénieur-Directeur : P. BROCARD

BREVETS d'INVENTION en France et à l'Étranger. —
MARQUES de FABRIQUE. Dépôt de modèles, dessins, etc. —
RAPPORTS DIVERS, EXPERTISES, PROCÈS en contrefa-
çon. — VENTE, CESSION, EXPLOITATION des Inventions
utiles. — ÉTUDE et CONSTRUCTION des Machines et Appa-
reils. — ATELIER de DESSIN INDUSTRIEL, INSTALLATION
d'USINES.

CONSULTATIONS ET RENSEIGNEMENTS GRATUITS
SUR LES LEGISLATIONS DES BREVETS

(Il est répondu par retour du courrier à chaque demande de prix et détails)

SACS VENTE BACHES
 ET LOCATION

MAISON FONDÉE EN 1815

C^DE PASSOT

1, rue Longue et quai de la Pêcherie, 12
LYON

Un tarif spécial de location pour bâches est
fait à MM. les Entrepreneurs. Bâches
d'occasion vendues dep. 0,75 le m. c.
Sacs pour Chaux, Plâtres, Ciments, etc.

Têtes de cheminées extra solides, et
d'une élégance parfaite, d'un feu à plu-
sieurs feux. Pose très rapide, économie
de 50 p. 100. Brevet à vendre pour le
département du Rhône.

S'adresser à M. LAFFITTE, fumiste,
à Romanèche-Thorins (Saône-et-Loire)

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE & ARTISTIQUE
PITRAT AINÉ
LYON, 4, Rue Gentil, 4, LYON

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ASPHALTES DE FRANCE (L^{td})

PROPRIÉTAIRE UNIQUE DES MINES DE SEYSEL
CONCESSION DU 9 FRACTIDOR AN V, RECONSTITUÉE PAR DÉCRET DU 5 MAI 1888
Mines de Chavaroche, Forens-Sud, Frangy, Bastennes, Ragusa (Sicile)

M. DELANO, DIRECTEUR

117 et 119, quai de Valmy, à Paris

TÉLÉPHONE

Ingénieur-Conseil : M. LÉON MALO

TÉLÉPHONE

Agence à Lyon : 29, rue du Bât-d'Argent

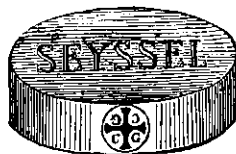
Marque de



Fabrique

ADJUDICATAIRE DES TRAVAUX D'ASPHALTE
Des villes de Paris, Lyon, des Grandes
Administrations, Chemins de fer, etc.

Forme des Pains



Dallages en asphalte de toute nature pour Terrasses,
Allées, Cours, Sous-Sols, Écuries et Remises. Dallages
spéciaux pour Usines et Ateliers. Chapes en asphalte
pour le Génie. Béton bitumineux. Travaux en asphalte comprimé. Ventes de matières asphaltiques. Fonda-
tions insonores en asphalte pour installations mécaniques, système Léon MALO, breveté s. g. d. g.
EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1889, GRAND PRIX, 2 MÉDAILLES D'OR

Enduit lithoïde français

BREVETÉ S. G. D. G.

Procédé économique pour peindre les
Métaux, Ciments, Pierres, Briques, Crépis,
Bois, Toiles, Verres, etc., etc.

Médaille d'argent, Toulouse 1887.

— d'argent, Bruxelles 1888.

— d'or, Londres 1888.

— d'argent, Académie nationale de France 1889.

— d'or 1^{re} classe, Académie de Bruxelles 1889.

— d'or, Tunis 1889.

Diplôme d'honneur, Académie de Bruxelles 1890.

LÉON PUPAT A ROMANS (Drôme)

L'Enduit Lithoïde Français supprime l'emploi du
minium pour les fers et le brulage acide pour les ci-
ments. Ce produit résiste à toutes les températures ; il
peut séjourner dans l'eau : les sels et acides n'ont aucune
action sur lui.

Recommandé aux compagnies de Navigation, de che-
mins de fer, de constructions, aux Usines à gaz, etc.

L'Enduit se vend pur ou combiné.

Demander brochure explicative et prix-courant

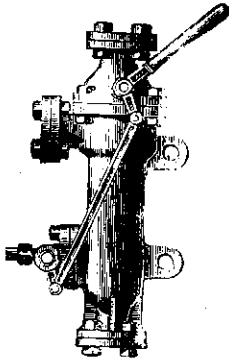
KÖERTING FRÈRES

41 MÉDAILLES EN OR, VERMEIL & ARGENT

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, BREVETÉS S. G. D. G.

BUREAUX ET ATELIERS : 20, RUE DE LA CHAPELLE, 20, PARIS

41 MÉDAILLES EN OR, VERMEIL & ARGENT



APPAREILS A JET - PULSOMÈTRES - INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION - FABRIQUE DE MOTEURS A GAZ

INJECTEURS UNIVERSELS, système Köerting, pour alimenter les chaudières fixes locomotives et locomotives, avec de l'eau froide ou chaude, jusqu'à 70° centigrades; aspiration jusqu'à 7 m³; pas de tâtonnements ni réglage pour la mise en marche.

RECHAUFFEURS D'EAU D'ALIMENTATION avec la vapeur d'échappement (10 à 15 0/0, d'économie).

VENTILATEURS de cheminées, pour chaudières marines et autres, amélioration du tirage et grande économie de combustible.

VENTILEURS pour séchoirs, mines, encolleuses, etc.

ELEVATEURS à jet de vapeur, pour élever des liquides acides ou non.

POMPES A INCENDIE, VIDE-CALES, ELEVATEURS DE CIRCULATION, pour léviathans et pour cuiviers de blanchisserie.

ELEVATEURS à jet d'eau, fonctionnant avec la pression de l'eau des villes.

PULSOMÈTRES, système Köerting, économie de 40 0/0 de vapeur, rendement et dépense de vapeur garantis.

ASPIRATEURS, COMPRIMEURS D'AIR, Barboteurs, Souffleurs sous grilles.

CONDENSEURS à jet d'eau, pour machines à vapeur de toutes grandeurs; augmentation de force jusqu'à 45 0/0 et, par suite, grande économie de combustible.

PURGEURS AUTOMATIQUES d'eau de condensation pour conduites de vapeur.

SPECIALITE DE ROBINETS pour eau et vapeur.

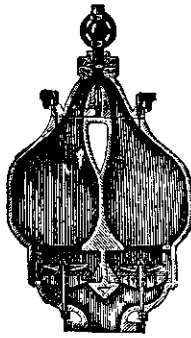
GRAISSEURS, système Porote, avec graisse solide. Propreté économique.

AMIANTE en feuilles, fils, cordes, pour joints à vapeur.

POMPES A BRAS et APPAREILS HYDRAULIQUES.

CALORIFERE A AIR CHAUD, composé d'éléments à ailettes diagonales. Meilleure utilisation du combustible. Prix réduits. Installation très simple.

NOUVEL APPAREIL A DESINFECTER SANS CHAUDIERES A VAPEUR. Effet certain. Prix très bas.



ENTREPRISE A FORPAIT D'INSTALLATION COMPLETE DE CHAUFFAGES ET DE SECHAGES A L'AIDE DE NOS CORPS DE CHAUFFAGES A AISETTES

ELEMENTS A AISETTES OBLIQUES. Meilleure utilisation de la surface de chauffe. Rendement supérieur à celui des éléments à ailettes droites.

TUYAUX A AISETTES GRANDES ET SERREES développant une surface de chauffe énorme. Prix très bon marché du mètre carré de surface de chauffe, depuis 8 francs.

Tous nos Appareils
sont donnés à l'essai. — Prospectus
et Références gratuits et franco
sur Demande

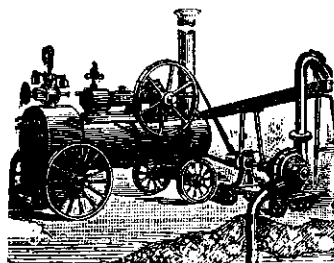


Nous fournissons gratuitement
les Plans et Devis de Chauffages de
tous systèmes

MATÉRIEL DISPONIBLE

LOCOMOTIVES ET WAGONS, A DIVERSES VOIES
LOCOMOTIVES, DE 2 A 30 CHEVAUX

ACHAT, VENTE



LOCATION

Pompes Letestu, Dumont et autres.
Grues roulantes, Pivoltantes, fixes et à vapeur.
Machines fixes, avec ou sans condensation.
Treuil fixes et roulants.
Chaudières Tubulaires, à foyer intérieur, et à bouilleurs
Wagons et Matériel Décauville.
Rails vignoble fer et acier.

ENVOI SUR DEMANDE DE CROQUIS ET AUTOGRAPHIES

J. ROHMER, 32, cours Perrache, LYON

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES TÉLÉPHONES

AGENCE RÉGIONALE, rue de l'Hotel-de-Ville, 31, LYON

CH. CHARGNIOUX REPRÉSENTANT POUR LYON ET LA RÉGION

Vente et pose de Sonneries électriques, Boutons, Tableaux indicateurs, Avertisseurs d'incendie, Piles Signaux électriques, etc., etc. Téléphones domestiques remplaçant avantageusement les Porte-Voix ordinaires pour appartements, usines, châteaux, etc. Téléphones « Ader » et autres adoptés par l'Etat des Postes et Télégraphes, dans les Réseaux de l'Etat. Câbles pour Lumière électrique, etc.

VITRAUX D'ART

Maison PAULIN CAMPAGNE

Fondée en 1847, la plus ancienne de Lyon,

10, rue Saint-Pierre-le-Vieux
près de l'Archevêché

Médailles de Bronze à Anney,
d'Argent à Lyon et de Bronze à Bordeaux
Celle dernière spécialement décernée pour les vitraux d'appartements

25 ANS
DE GARANTIE.
HARMONIUMS

SPECIALITÉ DE
TRANSPORTEURS
Faisant jusqu'à
13 demi-tons

ACCORDS
EN VILLE
A 2 Francs

Vente comptant 2 cordes 400 fr.
— 3 cordes 500 fr.

LOCATION-VENTE
Par mois, depuis 15 fr.

LOCATION AU MOIS
5. 6. 7. 8. 9. 10 fr.

11. 12. 13. 14. 15 fr.

RONZEAU
16
rue Guillaumière

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS
GENRES
Pour la Ville et le Dehors

Maison GUITTA Fils

FATOU-GUITTA Succ^r

Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs
Tuiles en Verre, Dalles pour sous sol, Verres
striés et losanges de Saint-Gobain
Verres anglais et Vitraux d'appartement

AVIS

LE CABINET DE RHABILLAGÉ
De feu M. VACHON, est toujours
53, quai Pierre-Scize, 53

Continué par M^{me} veuve VACHON et les opérations
faites par M. B. JANIN, élève et successeur
de M. VACHON.

Les meilleurs soins seront comme par le passé
donnés à la clientèle.

Le Progrès Agricole et Viticole

ORGANE DES CULTIVATEURS ET VIGNERONS

Parait tous les Dimanches

Abonnements d'essai pour 1 mois 75 c.

12 Fr.
PAR
AN

ADRESSER LES DEMANDES

à M. le Directeur du Progrès Agricole et Viticole
à VILLEFRANCHE (Rhône)

BIBLIOTHÈQUE DU PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE
PUBLICATIONS NOUVELLES

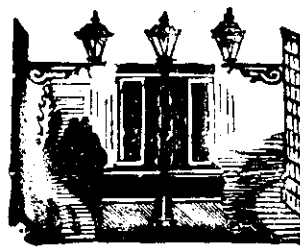
Le greffage pratique de la vigne, guide du greffeur, indiquant la manière d'opérer toutes les principales greffes, la mise en pépinières, etc., avec nombreuses gravures, par V. VERMOREL. Prix: 1.50 franco. 1 fr. 65

Agenda viticole pour 1890, élégante brochure, format et reliure portefeuille, comprenant de nombreux tableaux et renseignements pratiques à l'usage des viticulteurs. — Prix: 2 fr. 50, franco. 2 fr. 75

Adresser les demandes accompagnées d'un mandat ou timbres-poste à M. le Directeur du Progrès Agricole et Viticole, à VILLEFRANCHE (Rhône)

INGÉNIEUR civil, mécanicien, demande emploi comme chef d'atelier ou de service dans tous genres de construction, usine ou administration. Excellentes références. Écrire ou s'adresser Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon. N° 8031 bis

HOMME jeune, connaissant les industries du bâtiment, pouvant faire plans, toisés et comptabilité demande emploi. Écrire Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon. N° 8029.



ECLAIRAGE PUBLIC

DE LA

COMMUNES QUI N'ONT PAS DE GAZ

MAISON SPECIALE

Tarif-Album sur demande. Rédigé par le Service et le Réseau

Jules JANIN fils, à LYON (Vilette).

MONSIEUR,

Le fer ou l'acier galvanisé, c'est-à-dire recouvert de zinc, inventé en 1837, par M. Sorel, a donné, depuis cette époque, des avantages si considérables en France et à l'étranger, qu'aujourd'hui 40,000 tonnes de zinc brut sont consommées annuellement pour la galvanisation des tôles de fer, d'acier, fil de fer, fonte, etc.

Les grands travaux qui s'exécutent depuis plusieurs années, soit pour le compte du Gouvernement, des chemins de fer ou pour celui des particuliers, ont appelé l'attention des inventeurs sur les meilleurs systèmes de couverture, ceux qui réunissent à la fois légèreté, solidité, durée, économie, comme celui des **tuiles à nervure, en tôle galvanisée, à emboîtement tubulaire, brevetées s. g. d. g.**, qui est adopté pour la couverture des bâtiments publics, industriels et ruraux.

Ces tuiles de 1 mètre de long sur 34 centimètres de large, permettent une grande simplification et économie dans la charpente, à cause de leur légèreté. Trois tuiles, dont le poids moyen est de 4 kilos, couvrent environ un mètre carré. La pose de ces tuiles est si simple, par l'emmanchement des agrafes tubulaires, que l'ouvrier intelligent, quel qu'il soit, peut les placer; elles se fixent avec des pointes et crochets galvanisés, sans craindre les inconvénients de la dilatation ou de la capillarité; elles résistent aux plus grands vents.

Le prix du mètre carré de cette couverture, malgré ses avantages, est inférieur à celui de tout autre système en zinc, etc.

L'application de ce système s'adapte à tous genres de couverture, suivant les exemples dessinés d'autre part; pour tavillonnages, revêtements de murs, cloisons, rien ne réussit mieux.

Je fournis les chéneaux, faitages, arêtiers, bandes de rive et tous profils qu'on désirera, ainsi que tout ce qui se rattache à la couverture des bâtiments. Des milliers d'applications existent dans toutes les contrées et seront indiquées sur demande. Vous avez ci-contre dessins d'application et tarif.

Agréez, Monsieur, mes salutations.

GUILLET-BROSSETTE,

30, Place Bellecour.

N. B. — Un outillage perfectionné de machines et d'estampage me permet de fournir, aux meilleures conditions, soit en tôle galvanisée, zinc, cuivre ou tôle étamée, tous les profils et dessins qu'on désirera, ainsi que tous genres de couvertures métalliques.

Le mètre carré de la couverture en tôle galvanisée de mon système revient à 3 fr. 90.

FABRIQUE DE TUILES EN TÔLE GALVANISÉE A NERVURE, AVEC AGRAFAGE TUBULAIRE

Anc^{ne} M^{on} Veuve BROSSETTE & C^{ie}

Brevetées s. g. d. g.

COUVERTURES ÉCONOMIQUES

GUILLET-BROSSETTE

SUCCESEUR

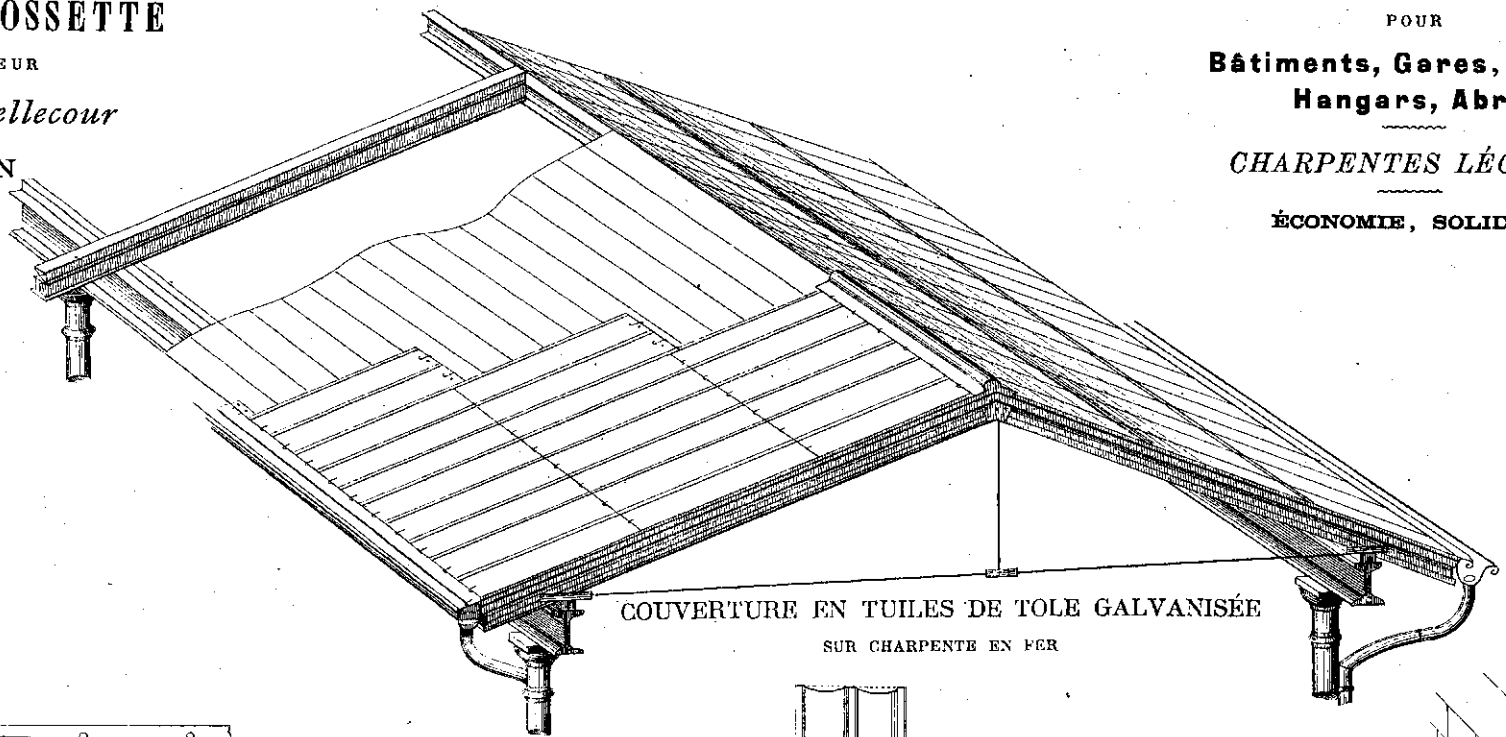
30, place Bellecour

LYON

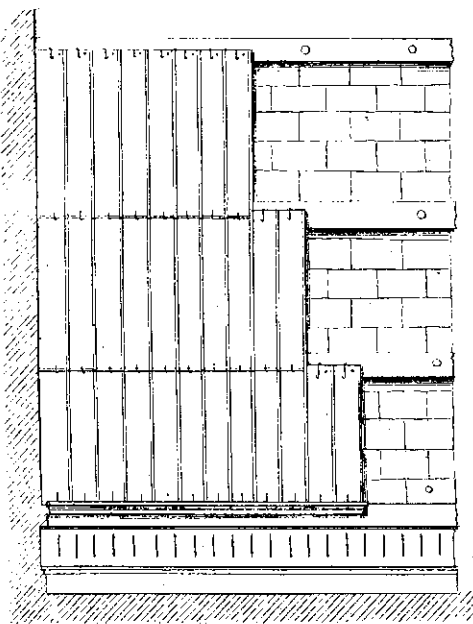
POUR
Bâtiments, Gares, Halles,
Hangars, Abris

CHARPENTES LÉGÈRES

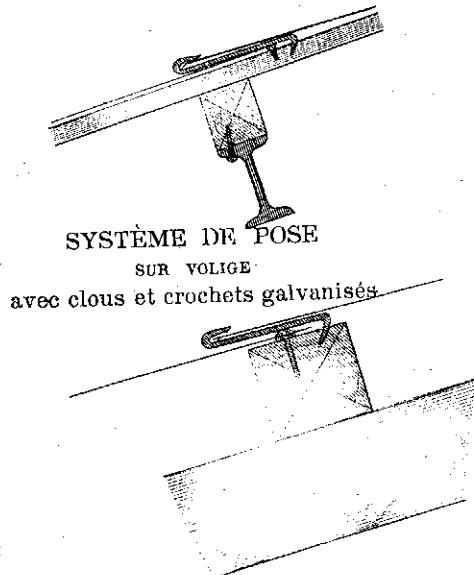
ÉCONOMIE, SOLIDITÉ



COUVERTURE EN TUILES DE TÔLE GALVANISÉE
SUR CHARPENTE EN FER

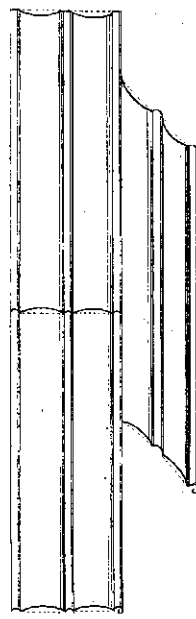


REVÊTEMENT DE MURS
OU TAVILLONNAGES

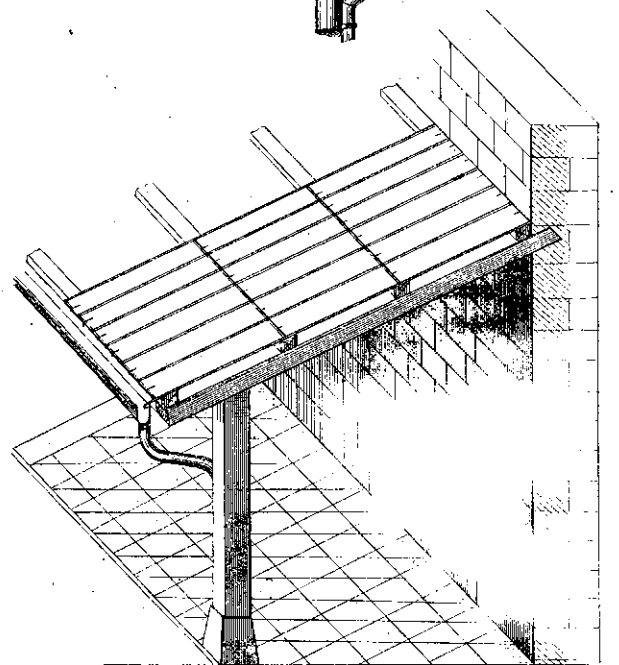


SYSTÈME DE POSE
SUR VOLIGE
avec clous et crochets galvanisés

SYSTÈME DE POSE
SUR PANNES EN BOIS
avec clous et crochets galvanisés

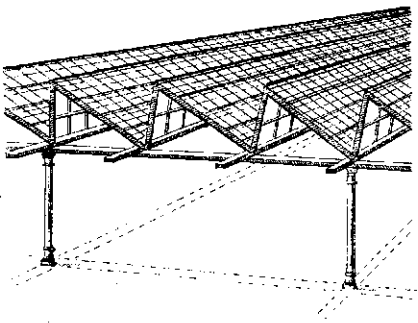


SYSTÈME D'EMMANCHEMENT
DES TUILES DE TÔLE GALVANISÉE

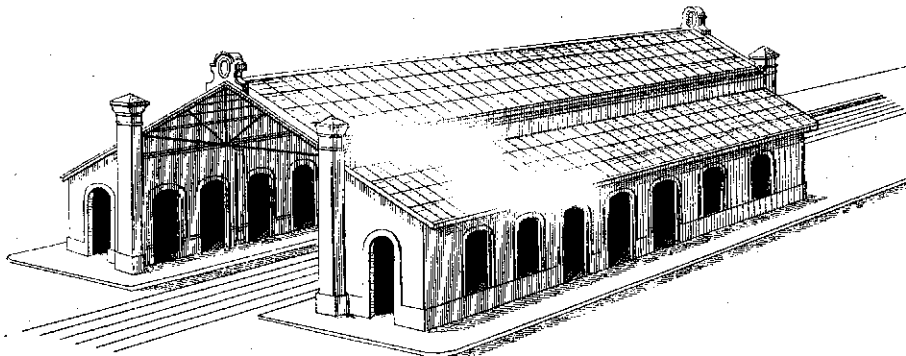


APPLICATION DES TUILES
DE TÔLE GALVANISÉE SUR PANNES EN BOIS

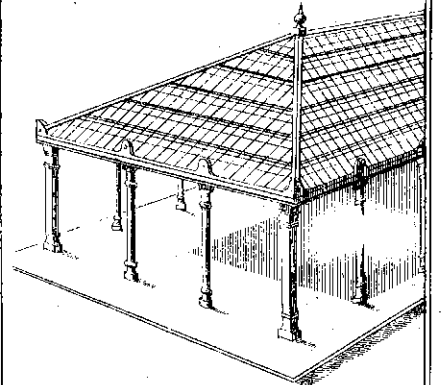
CONSTRUCTION INDUSTRIELLE



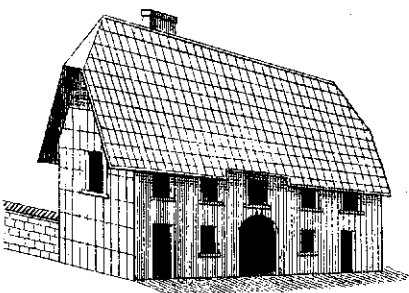
GARE DE CHEMIN DE FER



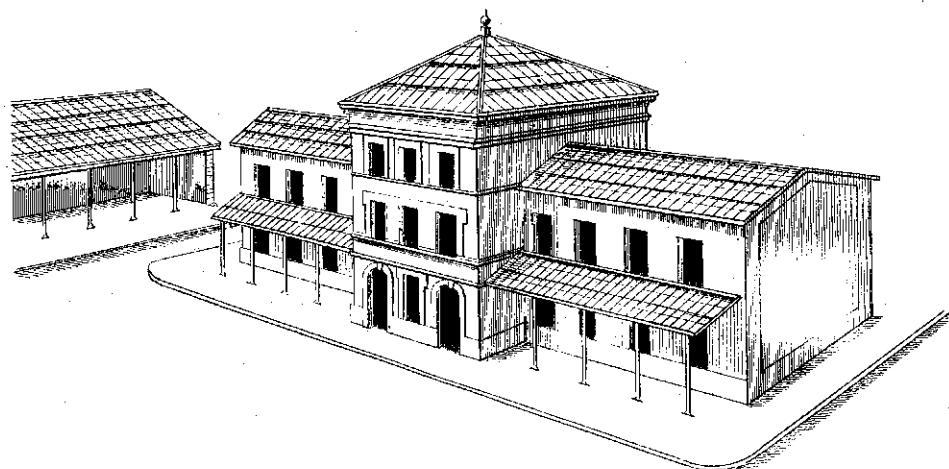
MARCHÉ COUVERT



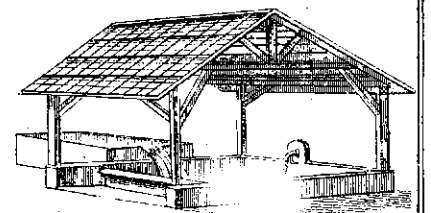
MAISON FERMÈRE
DE MONTAGNE



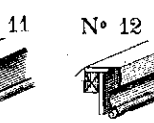
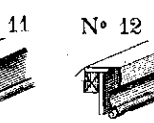
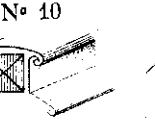
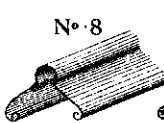
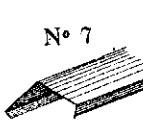
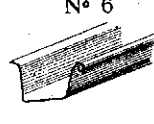
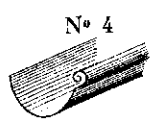
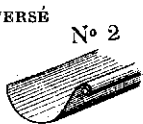
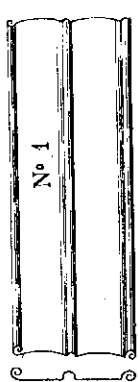
ETABLISSEMENT PUBLIC, GROUPE SCOLAIRE, ETC.



LAVOIR



TUILE A NERVURE
A BOUDIN RENVERSÉ

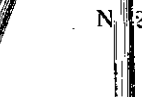
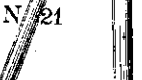
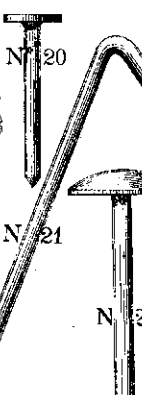
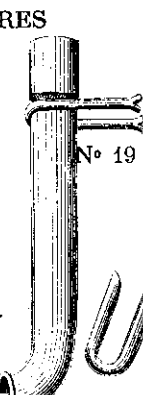
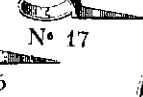
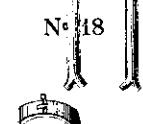
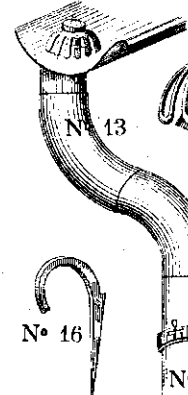


CHÉNEAUX

ARÊTIERS

BANDES DE RIVES

ACCESSOIRES



FABRIQUE

DE

TUILES en TOLE GALVANISÉE à NERVURE avec AGRAPAGE TUBULAIRE

Brevetées s. g. d. g.

ANC^{NE} M^{ON} V^{VE} BROSSETTE & C^{IE}

GUILLET-BROSSETTE

SUCCESEUR

LYON — 30, Place Bellecour — LYON

N° 1. Tuile en tôle galvanisée à nervure, à boudin renversé. Long ^r 1 mètre, larg ^r 0 ^m 31. <i>la pièce.</i>	FR. C.	8	N° 12. Bande de rive en tôle galvanisée, à large bord. Mêmes prix que le n° 11.	FR. C.
	1.30			
N° 2. Chéneau ou gouttière en tôle galvanisée ordinaire.			N° 13. Coude rond en coquille zinc.	
Développement 0 ^m 25 <i>le mètre.</i>	» .60		De 0 ^m 075 pour tuyaux de 0 ^m 25 de développ ^t .	» .45
— 0 ^m 33 —	» .80		De 0 ^m 100 — 0 ^m 33 —	» .60
— 0 ^m 40 —	1.10		De 0 ^m 125 — 0 ^m 40 —	» .90
Au-dessus de 0 ^m 40 de développement, par bouts de 2 mètres <i>les 100 kil.</i>	80. »		N° 14. Crapaudines en fil de fer galvanisé ou zinc.	
N° 3. Chéneau ou gouttière en tôle galvanisée ordinaire à patte; mêmes prix que le n° 2.			Pour tuyaux de 0 ^m 075 de diamètre.....	1. »
N° 4. Chéneau ou gouttière en tôle galvanisée, à boudin intérieur. Plus-value en sus des chéneaux ordinaires <i>le mètre.</i>	» .10		— 0 ^m 100 —	1.10
<i>les 100 kil.</i>	10. »		— 0 ^m 125 —	1.40
N° 5. Chéneau ou gouttière en tôle galvanisée, à boudin extérieur, mêmes prix que le n° 4.			N° 15. Tuyaux de descente en tôle galvanisée, non soudés.	
N° 6. Chéneau ou gouttière en tôle galvanisée, carré, mêmes prix que le n° 4.			De 0 ^m 075 de diamètre ou 0 ^m 25 de développ ^t .	<i>le mètre.</i> » .60
N° 7. Arêtier ou faitage en tôle galvanisée ordinaire.			De 0 ^m 100 — 0 ^m 33 de développ ^t .	<i>le mètre.</i> » .80
Développement 0 ^m 25 <i>le mètre.</i>	» .65		De 0 ^m 125 — 0 ^m 40 de développ ^t .	<i>le mètre.</i> 1.10
— 0 ^m 33 —	» .85		Au-dessus de 0 ^m 40 de développement, par bout de 2 mètres..... <i>les 100 kil.</i>	80. »
— 0 ^m 40 —	1.15		N° 16. Crochets forgés galvanisés, pour tuyaux de descente <i>les 100 kil.</i>	65. »
Au-dessus de 0 ^m 40 de développement, par bout de 2 mètres..... <i>les 100 kil.</i>	80. »		N° 17. Collier à charnière galvanisé.	
N° 8. Arêtier ou faitage en tôle galvanisée à bord d'agrafe. Plus-value en sus des arêtiers ordinaires <i>le mètre.</i>	» .10		Pour tuyaux de descente de 0 ^m 075, <i>la pièce.</i>	» .25
<i>les 100 kil.</i>	10. »		— — 0 ^m 100 —	» .30
N° 9. Arêtier ou faitage à boudin. Mêmes prix que le n° 8			— — 0 ^m 125 —	» .40
N° 10. Faitage agrafé en tôle galvanisée, formant passage. Par bout de 1 mètre jusqu'à 0 ^m 40 de développement.			N° 18. Colliers à scellement galvanisés pour tuyaux en fonte <i>les 100 kil.</i>	65. »
<i>le mètre carré développé.</i>	3.50		N° 19. Tuyaux fonte coudés, pour descente :	
Au-dessus de 0 ^m 40 de développement, par bout de 2 mètres..... <i>les 100 kil.</i>	80. »		De 0 ^m 075 de diamètre <i>le mètre.</i>	1.80
N° 11. Bande de rive en tôle galvanisée ordinaire.			De 0 ^m 100 —	2.60
Développement 0 ^m 25 <i>le mètre.</i>	» .65		De 0 ^m 125 —	3.20
— 0 ^m 33 —	» .85		N° 20. Pointes fraisées galvanisées pour couverture..... <i>le kil.</i>	1.30
— 0 ^m 40 —	1.10		N° 21. Crochets en fil de fer galvanisé pour couverture..... <i>le kil.</i>	1.30
Au-dessus de 0 ^m 40 de développement, par bout de 2 mètres <i>les 100 kil.</i>	80. »		N° 22. Clous calotin à pointe pour fixer les arêtiers, faitages et bandes de rives de 0 ^m 050 <i>le cent.</i>	2.50

MAISON

VICTOIRE

LYON

22, rue Saint-Pierre, au 1^{er}

ATELIER SPÉCIAL POUR PHOTOGRAPHIE INDUSTRIELLE

REPRODUCTION

DE

Plans, Dessins, Actes, Papiers d'Affaires, Lettres

PHOTOGRAPHIE D'USINES

‡

TIRAGE SPÉCIAL POUR ARCHITECTES

La Maison tient à la disposition de Messieurs les Architectes, Ingénieurs et Industriels, un Album contenant tous les spécimens des nombreuses applications photographiques.